

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 15 (1930)
Heft: 5-6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Le 27^{me} Congrès des Caisses Raiffeisen suisses du 12 mai 1930, à Aarau

Préludes

Si la landsgemeinde Raiffeiseniste de cette année n'offrait pas l'attrait des imposantes manifestations de St-Gall et de Zermatt des années précédentes, elle attirera néanmoins à Aarau le nombre très élevé et tout à fait inattendu de 500 délégués, venus de 14 cantons différents. A côté du contingent de plus de 200 délégués des Caisses argoviennes, les Sections des cantons de Bâle, Soleure, Vaud, St-Gall, Fribourg étaient également fortement représentées. Des délégations étaient aussi descendues des vallées élevées du Valais, de l'Oberland et du Jura-Bernois.

Aarau, la capitale argovienne, avec ses maisons à haut pignon, dominées par son église et sa vieille tour grise, n'était pas une inconnue pour la plupart des participants. Elle rappelait à celui-ci le temps où pimpant cavalier, il évoluait sur la place d'exercices, où remémorait à celui-là les belles journées des joutes pacifiques du Tir Fédéral.

Etant donné le nombre restreint de lits que les hôtels de la ville pouvaient tenir à disposition, les organes de l'Union avaient dû renoncer cette année à la soirée de réception traditionnelle. Ils avaient tenu néanmoins à donner aux délégués arrivés le dimanche soir l'occasion de se réunir pour passer quelques moments avec les dirigeants de la Fédération des Caisses argoviennes, qui étaient déjà de piquet pour la réception des délégués.

Cette réunion a eu lieu au local des tireurs de la ville d'Aarau, dans la charmante salle décorée de riches collections de panoplies du Café-Bank. L'assistance était composée de l'état-major de l'Union Suisse et de la Fédération argovienne avec le doyen Waldesbühl à sa tête et d'une cinquantaine de délégués, venus la plupart des cantons de Vaud et de Fribourg.

La soirée du dimanche

Des vœux de cordiale bienvenue sont exprimés aux délégués, par M. J. Liner, président de l'Union, et par M. Heuberger, secrétaire général, qui s'adresse spécialement aux Romands:

Si les congrès annuels sont pour tous des journées de travail assidu, ils offrent aussi généralement des heures d'agréable délasserment. Revoir ses amis est toujours une joie, une satisfaction profonde. Cette joie est double aujourd'hui puisque parmi ces amis se trouvent des Raiffeisenistes argoviens, des pionniers courageux qui ont défriché avec ardeur et enthousiasme un terrain qui s'est révélé fort ingrat parfois à notre cause.

Argovie est un vieux territoire Raiffeiseniste. Lorsque, au tournant du siècle dernier, retentit de Bichelsee l'appel en faveur du mutualisme dans le crédit rural, il se trouva un homme en Argovie qui saisit la portée de cet appel et qui y répondit. Cet homme c'est M. le doyen Waldesbühl, le président actuel de la Fédération cantonale. Il fut le premier qui réalisa les idées de Raiffeisen par la fondation, en 1902, d'une Caisse de crédit dans sa paroisse de Wettlingen. L'élan donné, d'autres fondations suivirent, et à ce jour le canton d'Argovie compte une soixantaine de Caisses et occupe le troisième rang comme importance dans l'Union Suisse. Cette belle position, les Caisses argoviennes la doivent certainement avant tout à leur promoteur et pilote qui tint toujours le gouvernail d'une main sûre. C'est aussi M. le doyen Waldesbühl, qui, en collaboration avec M. le député Stutz, membre du Conseil de surveillance de l'Union, a fait aboutir la question du placement des fonds communaux à l'heureuse solution que chacun connaît. Ces hommes se sont acquis ainsi la gratitude non seulement des Caisses argoviennes, mais aussi de la communauté Raiffeiseniste suisse toute entière.

Les orateurs félicitent M. le doyen Waldesbühl et son Comité et présentent également aux délégués romands des souhaits particuliers de bienvenue. Si l'année 1929 a été très fructueuse pour notre mouvement, les Caisses de la Suisse romande ont largement contribué à réaliser ce beau résultat. Dans leur séance de ce jour, les Comités ont admis 13 nouvelles Caisses dans l'Union, dont 7 de la Suisse romande (4 du Jura-Bernois, 2 du canton de Vaud, et une de Fribourg romand). C'est une Caisse romande, celle de Froideville dans le canton de Vaud, qui a porté à 500 le chiffre des Caisses affiliées, et c'est également à une Section de la Suisse française, celle d'Onnens (Fribourg) qu'est échu l'honneur de commencer le second demi-millier. Ces fondations sont dues au travail dévoué d'actifs collaborateurs comme M. le curé Montavon et M. Membrez, dans le Jura-Bernois; M. l'abbé Raemy dans le canton de Fribourg, et M. Golay, dans le pays de Vaud.

Les orateurs expriment leur satisfaction de voir prospérer la cause Raiffeiseniste d'une façon si réjouissante en Suisse romande. Ce développement encouragera certainement les organes de l'Union à tenir là-bas une des prochaines assemblées de l'Union.

MM. Liner et Heuberger portent leur toast à M. le doyen Waldesbühl, à son Comité, et à tous les délégués, en leur souhaitant une cordiale bienvenue sur ces bords de l'Aar où tant de fois déjà les Confédérés se sont réunis et ont manifesté leur attachement à la Patrie commune.

Les deux orateurs sont vivement applaudis. Le président de la Fédération M. le doyen Waldesbühl, lequel est particulièrement à l'honneur ce soir, se lève à son tour pour apporter aux délégués le salut des Argoviens. Il le fait en termes très chaleureux, assaisonnés de bons mots, que M. Puippe, membre du Con-

seil de surveillance, présente en français dans toute leur saveur originale:

Modestement M. le doyen Waldesbühl dit que s'il se fût attendu à semblable réception, il serait sans doute resté chez lui, car il ne croit pas avoir mérité tous les éloges qui lui ont été adressés.

S'il s'est dévoué pour la cause Raiffeiseniste, poursuit l'éminent pionnier argovien, c'est qu'il a compris qu'il s'agissait d'une œuvre d'utilité publique de haute importance. Il remercie tous les hommes dévoués à la chose publique qui ont travaillé inlassablement à ses côtés. Dieu a béni ce travail et notre canton compte aujourd'hui 59 Caisses, disposant de 600,000 francs de réserves. Les résultats obtenus sont d'autant plus expressifs que le canton d'Argovie ne se prêta pas tout d'abord à la diffusion des idées Raiffeisenistes, parce que des lois surannées que l'on s'obstinait à maintenir empêchaient la fondation de nos Caisses, et parce qu'ensuite d'une faillite retentissante d'une petite banque locale, la confiance générale avait été ébranlée; ceci d'autant plus que dans les milieux gouvernementaux on avait cherché à faire des Caisses Raiffeisen, les boucs émissaires de cette situation.

Les difficultés qui surgirent dès le début appelèrent la fondation de la Fédération Cantonale qui put alors agir efficacement pour la défense des intérêts des Caisses locales. Lors de l'élaboration de la loi cantonale sur les Caisses d'épargne, la Fédération fit triompher les revendications des Caisses Raiffeisen. Cette nouvelle loi a servi de modèle à plu-

sieurs cantons et les Caisses argoviennes sont heureuses d'avoir travaillé ainsi pour leurs sœurs des autres cantons. La Fédération a lutté avec opiniâtreté pour que le placement des fonds de communes fût autorisé auprès de nos Caisses. Après 17 ans de lutte, nous sommes arrivés ici à un heureux résultat.

Dans le canton d'Argovie, les Caisses Raiffeisen sont non seulement des Caisses d'épargne concessionnées par l'Etat, mais elles sont autorisées à recevoir les fonds communaux. Le mouvement Raiffeiseniste argovien est prospère aujourd'hui, et comptera certainement dans une époque rapprochée, une centaine de Caisses.

Une ovation très chaleureuse est faite à M. le doyen Waldesbühl, ce prêtre qui depuis plus d'un quart de siècle est resté fidèle à la cause Raiffeiseniste, comme il est resté fidèle à sa paroisse de Wettingen et aux bons crus des coteaux de Wettingen.

M. le député Mathey, syndic de Réverrolles (Vaud), parle ensuite au nom des délégués romands, et en particulier des délégués vaudois qui sont des participants assidus des congrès de l'Union. Il le fait en termes très cordiaux et avec beaucoup d'éloquence. Il apporte aux organes de l'Union et à tous, le salut chaleureux du Léman. Il exprime sa gratitude à l'Union pour tout ce qu'elle a fait pour les Caisses locales, et il la remercie tout particulièrement aussi pour l'appui qu'elle a donné à la Caisse d'Apples, dont il est le représentant, lors des difficultés qu'elle a dû surmonter en son temps. Il rend un juste hommage à la valeur des principes de Raiffeisen, qui

permettent d'aider efficacement le petit agriculteur.

Les congrès annuels sont de très heureuses manifestations dans lesquels les délégués se plaisent à venir retremper leur enthousiasme pour la belle cause Raiffeiseniste. M. Mathey est heureux de l'alliance des Caisses romandes et Caisses suisses allemandes et de l'assimilation des sentiments alémaniques et latins qui en résulte. M. Mathey voit dans cette entente un élément primordial non seulement du développement futur de notre Association, mais aussi de la prospérité de notre Patrie suisse.

Avec une voix vibrante, M. Mathey chante encore la «chanson d'Aliénor», à la musique si douce de Doret: «Terre où je suis né, ma lointaine terre...» Comme autrefois le comte Robert de Romont, maints participants auront senti déjà sans doute, à l'ouïe de cet air populaire, la nostalgie du village natal!

Le sympathique délégué vaudois est vivement applaudi et remercié, et pour clore la soirée, l'assistance adresse une pensée à la Patrie en chantant «l'Hymne National».

Cette soirée au programme tout simple s'est déroulée dans une ambiance d'intime cordialité. Elle a été très animée et agrémentée de nombreuses productions, toutes très goûtées et applaudies par l'assistance, d'un chœur mixte et d'un excellent petit orchestre.

On nous informe qu'un parapluie a été échangé au vestiaire du Casino, à Aarau. S'adresser au Bureau de l'Union, à Saint-Gall.

La XXVII^{me} Assemblée Générale ordinaire de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

Sous une pluie diluvienne, les délégués se pressent vers le Casino. Les formalités d'entrée sont rapidement liquidées et 503 délégués représentant 228 Caisses prennent place dans la vaste salle des concerts. Sur la scène décorée de plantes vertes et encadrée de deux grands tableaux de Raiffeisen et du curé Traber, se trouvent les membres des Conseils de l'Union. Quelques minutes après 9 1/2 h., la sonnette présidentielle retentit et Monsieur Joseph Liner, président de l'Union, ouvre la séance en prononçant la belle allocution suivante que M. Aug. Golay, membre du Comité de direction, traduit immédiatement en français:

Discours d'ouverture du président Liner

Messieurs les invités,

Messieurs les délégués,

Chers Raiffeisenistes,

Nous avons de nouveau le privilège de saluer les représentants des Caisses Suisses de Crédit Mutuel, réunis en nom-

bre très important pour leur assemblée générale annuelle.

Il y a 27 ans que le promoteur des Caisses Raiffeisen en Suisse, M. le doyen Traber, président honoraire de notre Union, a créé notre organisation pour soutenir et défendre nos Caisses locales contre les influences malfaisantes qui pourraient les menacer du dedans ou du dehors. Il y a eu 30 ans le 1^{er} janvier dernier que, confiant en Dieu et confiant en lui-même, il a doté nos populations campagnardes de ces utiles institutions. C'est en effet, le 1^{er} janvier 1900 que la première Caisse Raiffeisen Suisse est entrée en activité, et hier, les Conseils de l'Union, en procédant à 13 nouvelles admissions, ont reçu la 501^{me} Caisse dans notre faisceau national. Si ce fait nous remplit de fierté et de joie, il n'en doit pas moins causer une bien grande satisfaction au vénérable vieillard qui fut le premier pionnier de

cette œuvre; ainsi qu'à tous ceux qui ont travaillé à sa suite et continué son sillon. Il existe des monuments de pierre qui ne résistent pas aux intempéries, mais il y a aussi des monuments vivants d'amour et de reconnaissance qui survivent aux générations qui passent. Les Caisses Raiffeisen sont de ces monuments-là, parce qu'elles sont fondées sur la véritable fraternité chrétienne qui inspire l'entraide, la coopération dans le domaine du crédit et de l'épargne, qui éveille et développe les énergies individuelles et les multiplie en les associant, qu'intensifie le travail personnel au service de la communauté. C'est là ce qui a déclenché le mouvement parti de Bichelsée il y a 30 ans, c'est ce qui l'a soutenu et développé jusqu'à présent; c'est ce qui a fait ses preuves et a rendu notre Union forte et puissante.

Comme la Confédération Suisse a été fondée d'un commun accord, de même

dans une Caisse Raiffeisen, tous les hommes de bonne volonté, paysans, artisans, industriels, commerçants et ouvriers du village s'accordent pour travailler ensemble à l'entraide en collaborant à l'administration des économies recueillies et à leur mise en valeur dans la commune même. Nos Caisses de Crédit Mutuel et notre Union sont précisément vouées à cette activité d'une haute portée sociale. Ce n'est pas en poursuivant une politique d'intérêts de parti ou par la lutte des classes que nous cherchons le bien du peuple, mais par la coopération et la collaboration. L'aide personnelle, voilà le mot d'ordre qui retentit des parlements et des palais des gouvernements jusque dans le pays; nous n'avons pas négligé de l'entendre nous autres Raiffeisenistes; bien mieux, nous l'avons appliqué pour atténuer la crise agricole et pour aider à la surmonter en bien des endroits. C'est par l'entraide que nous luttons dans l'intérêt bien entendu du peuple et de l'Etat. Nous ne sollicitons aucune subvention de ce dernier, pour nos Caisses, mais nous attendons qu'il leur témoigne une neutralité bienveillante.

Dans l'action de secours que l'Etat se propose d'entreprendre en faveur des petits paysans obérés, en leur accordant des crédits à taux très modérés, il serait tout particulièrement indiqué que pour la répartition de ces capitaux il se servît aussi des Caisses locales qui sont les mieux placées pour connaître la situation véritable des particuliers qui mériteraient de bénéficier de cette action.

Les banques suisses ont considérablement développé leur puissance ces dernières années. Aux grands établissements financiers indigènes, vient s'ajouter encore un nouvel institut, la Banque Internationale, qui a fixé son siège dans notre pays et sur laquelle on fonde de grandes espérances dans le monde économique et politique. A côté de ces puissantes entreprises, nos petites Caisses locales en contact étroit avec les débiteurs, et connaissant leurs circonstances, n'en conserveront pas moins leur raison d'être. Si elles ne peuvent opposer à la centralisation et au développement excessifs de la puissance de la finance que des chiffres bien modestes, elles peuvent, par contre, y faire en quelque sorte contrepoids en exerçant une influence morale de grande importance pour l'économie publique, et cela ne peut être que bon.

Messieurs les délégués,

Après les imposants congrès de St-Gall et de Zermatt qui réunirent environ 700 participants et éveillèrent un joyeux enthousiasme pour la cause Raiffeiseniste,

vous avez été invités cette fois chez nos amis d'Argovie. Il y a quelques années, les regards de tous les Raiffeisenistes de la Suisse étaient fixés sur ce canton. C'est lorsqu'à la suite d'une campagne énergique, menée par la Fédération argovienne en faveur du placement des fonds communaux auprès des Caisses fédérées, celles-ci remportèrent une victoire d'une grande importance pour le mouvement Raiffeiseniste dans l'ensemble de la Suisse. Nous pensons avec reconnaissance à la lutte qu'ont soutenue les hommes à la tête de la Fédération, à la collaboration de la presse et à la bienveillance du Parlement cantonal, et nous sommes tout particulièrement reconnaissants de l'attitude loyalement prise à cette occasion par M. le landamann Stadler, et M. le conseiller d'Etat Studler. Ce dernier, d'abord opposé à la revendication des Caisses argoviennes, se fit ensuite le défenseur de leur point de vue après une étude impartiale et objective de la question. Comme presque toujours, les obstacles, loin d'arrêter le mouvement, lui ont donné une forte impulsion dont témoignent les 59 Caisses florissantes de ce canton.

En siégeant aujourd'hui au milieu d'elles, nous ne voulons pas seulement apprécier le travail qu'elles ont accompli, mais nous voulons aussi souhaiter qu'elles continuent à se développer heureusement.

Depuis 1918, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi argovienne sur les Caisses d'Epargne, notre Union a été officiellement reconnue comme instance de révision pour les Caisses Raiffeisen de ce canton. Nous remercions le Gouvernement argovien de la confiance qu'il nous a témoignée à cette occasion et nous avons la joie de constater que les prescriptions légales ont toujours été parfaitement observées par nos Caisses et que celles-ci se sont ainsi montrées dignes de la confiance qui leur a été accordée.

Si nous parcourons du regard cet auditoire, nous reconnaissons bien des figures d'hommes qui depuis nombre d'années assistent régulièrement à notre assemblée générale, qui ont grisonné au service des Caisses Raiffeisen et qui reviennent toujours avec un enthousiasme juvénile participer à notre landsgemeinde Raiffeiseniste. Nous les saluons tout particulièrement et nous ne souhaitons pas une bienvenue moins cordiale aux nouveaux venus et aux jeunes. Nous sommes heureux de leur tendre la main pour une collaboration bénie. Notre avenir aussi repose sur la jeunesse puisque c'est elle qui travaillera pour nos institutions quand nous ne serons plus là. Les personnes

changent, les hommes passent, mais l'idée de Raiffeisen qui découle des antiques principes chrétiens demeurera.

Outre Messieurs les délégués accourus ici au nombre de plus de 500, nous avons le plaisir de saluer Messieurs les invités.

Nous saluons d'abord M. le Dr Oscar Howald, un ami bien connu des Raiffeisenistes, qui a été nommé vice-directeur de l'Union Suisse des Paysans. Nous saisissons cette occasion pour lui en exprimer nos vives félicitations.

Nous saluons ensuite Monsieur Muller, directeur de la Société Fiduciaire de Zoug, qui fonctionne toujours comme réviseur professionnel de notre Caisse Centrale.

Nous saluons encore les représentants de la presse qui comme porte-voix de l'opinion publique ont une haute mission à remplir et dont nous apprécions la collaboration.

Nous saluons enfin tous les délégués présents qui sont accourus de 14 cantons non seulement pour entendre des rapports et prendre des décisions, mais pour recevoir une nouvelle impulsion afin de continuer courageusement à travailler au bien de notre peuple et au service de nos Caisses villageoises.

Six Fédérations étrangères d'Allemagne, d'Autriche, de Tchécoslovaquie, qui suivent avec un grand intérêt le mouvement Raiffeiseniste suisse nous ont adressé des vœux pour un travail fructueux en cette journée.

En s'excusant de ne pouvoir assister à cette assemblée, notre président d'honneur, M. le doyen Traber, que son grand âge empêche de faire le voyage jusqu'ici nous envoie aussi ses meilleurs souhaits, ainsi que M. le conseiller d'Etat Baumgartner, de St-Gall, retenu dans cette ville par la session du Grand Conseil. Enfin, la Municipalité d'Aarau decline notre invitation sans indiquer de motif.

Messieurs les délégués,

En plus des affaires annuelles ordinaires, la liste des objets à l'ordre du jour de cette assemblée porte une proposition des autorités de l'Union tendant à l'acquisition de l'immeuble appartenant à celui de notre Caisse Centrale. Nous considérons le moment particulièrement favorable pour effectuer cette opération qui assurera à nos bureaux la possibilité d'occuper avec le temps de nouveaux locaux qui leur deviendront nécessaires par la suite et nous vous prions déjà maintenant de vouer une attention bienveillante à cette question.

L'assemblée générale de ce jour a été régulièrement convoquée dans le délai prescrit par les statuts et elle remplit

les conditions requises pour délibérer valablement sur l'ordre du jour qui lui est présenté.

En vous souhaitant encore une fois la plus cordiale bienvenue, Messieurs les invités et Messieurs les délégués, et en espérant que nos délibérations auront d'heureux résultats, je déclare ouverte la vingt-septième assemblée générale de l'Union Suisse.

L'allocution du président est saluée par les applaudissements de l'assistance, et on passe immédiatement à l'élection du Bureau de l'assemblée. Sont proposés et nommés : président: M. J. Liner, Andwil (Saint-Gall); secrétaire: MM. E. Bucheler et H. Serex, réviseurs de l'Union; scrutateurs: MM. Viallon, Ballens (Vaud); Egli, Niederhelfenschwil (Saint-Gall); Marti, Arlesheim (Bâle-Campagne); Eberhard, Schänis (St-Gall).

M. Heuberger, secrétaire de l'Union, fonctionne comme traducteur.

M. le directeur Jos. STADELMANN monte à la tribune et présente le rapport général sur l'activité de la Caisse Centrale. M. Golay le traduit immédiatement en français.

Rapport de M. le directeur Stadelmann sur l'activité de la Caisse Centrale en 1929

Au point de vue économique, l'année 1929 peut compter certainement parmi celles qui ont influencé le plus avantageusement la marche et l'activité des institutions financières. Notre Caisse Centrale a enregistré aussi un développement réjouissant, et a pu réaliser un bénéfice satisfaisant.

La somme du bilan s'est élevée de 24,5 à 28,2 millions de francs; donc de 3,7 millions. L'augmentation est intervenue presque essentiellement sur les chapitres des dépôts à terme des Caisses affiliées et des obligations qui accusent une majoration de 3,5 millions. Ces nouveaux capitaux ont été utilisés de la façon suivante: crédits aux Caisses affiliées et avances contre nantissement de titres: 1,3 million; nouvelles avances aux banques fr. 600,000; au portefeuille des effets 450 mille francs; en placements hypothécaires fr. 950,000 et en fonds publics fr. 400,000. Afin d'obtenir une meilleure relation entre les fonds propres et les capitaux confiés, nous avons libéré fr. 200,000 de nouvelles parts d'affaires, ce qui porte le capital social versé à fr. 1,750,000. 650 mille francs restent encore exigibles. Si l'on tient compte également de la garantie spéciale fixée par les statuts de fr. 2,4 millions ainsi que des réserves de 440 mille francs, le capital de garantie actuel de notre Caisse Centrale est de 5 mil-

lions 240,000, ce qui représente le 18,5 pour cent de la somme du bilan.

L'abondance des disponibilités sur le marché de l'argent a occasionné une légère augmentation du nombre des Caisses créancières. Au 31 décembre, il y avait 318 Sections créancières et 170 Sections débitrices de la Caisse Centrale. Cette dernière a accordé au cours de l'exercice des crédits spéciaux à 70 Caisses, pour une somme globale de 2,3 millions de francs, c'est-à-dire qu'elle a répondu à toutes les demandes motivées de crédit qui lui ont été présentées.

La critique des bilans de Centrales de coopératives de crédit porte toujours principalement sur la question de la liquidité, c'est-à-dire de la facilité de réalisation des actifs. C'est avec raison, car notre Caisse Centrale ne doit-elle pas constituer l'épine dorsale de notre mouvement en assurant toujours la capacité de paiement de nos 500 Caisses? Or, dans ce domaine, nous pouvons constater que le bilan présenté suffit pleinement aux exigences normales. Des 28 millions de francs de dépôts, 15,9 millions, soit le 56 pour cent sont composés d'actifs facilement réalisables.

La conservation de si fortes sommes en actifs aisément réalisables ne constitue pas, il est aisé de se le représenter, une affaire lucrative pour notre Caisse Centrale.

Dans les relations avec les Caisses affiliées, la Caisse Centrale a réduit de un quart pour cent en 1929, le taux-débiteur, sans modifier pour cela le taux appliqué aux Caisses créancières. Il en est résulté pour la Caisse Centrale une diminution de fr. 14,000 sur le produit des intérêts. Nos comptes spéciaux à terme au 5 pour cent, exonérés complètement des droits de timbres fédéraux ont constitué une occasion de placement commode et très avantageuse pour les Caisses qui n'avaient pas emploi momentanément de toutes leurs disponibilités. Le taux moyen du chapitre des comptes spéciaux a été de 4,93 pour cent, et celui du chapitre des obligations de 4,88 pour cent, alors que la rentabilité de notre dossier des fonds publics et des titres hypothécaires a été de 5,1 pour cent. Une rentabilité plus intéressante a été fournie l'année dernière par les placements à terme en banque. Mais la baisse des taux d'escompte qui s'est manifestée ces derniers temps a entraîné naturellement aussi une diminution des taux bancaires, de sorte que nous nous voyons dans la nécessité aujourd'hui de chercher de nouvelles possibilités de placements en titres, ce qui aura certainement une

répercussion sur le résultat de l'exercice en cours. Pendant l'année dernière le taux d'escompte de la Banque Nationale Suisse a été de 3½%, comme c'était du reste déjà le cas depuis octobre 1925, ceci malgré le resserrement du marché financier qui s'était manifesté parfois avec beaucoup d'acuité dans les Etats voisins. L'attitude de notre Banque Nationale a fait également à l'étranger une excellente impression et nous devons être reconnaissants à notre Banque d'émission pour la politique financière prudente qu'elle applique en cherchant à maintenir des taux stables. La Suisse est actuellement incontestablement le pays où les taux sont les plus réguliers et certainement aussi celui qui bénéficie (avec le 5 pour cent) des conditions les plus avantageuses pour le crédit hypothécaire.

Le mouvement général d'affaires de notre Caisse Centrale a augmenté de 58 millions et atteint ainsi 431 millions, ce qui représente 1,5 million par jour de travail.

Les frais généraux de notre Caisse Centrale se sont élevés de fr. 64,224 à fr. 71,870; ils représentent le 0,38 pour cent de la somme du bilan et se trouvent bien au-dessous des moyennes des Banques Cantonales, et surtout des grandes banques où ils sont, toutes proportions gardées, de 3 à 4 fois supérieures.

Le bénéfice brut, après amortissement de fr. 20,000 sur le bâtiment de l'Union est de fr. 160,000 contre fr. 150,000 l'année précédente. Il permet la bonification aux parts d'affaires de l'intérêt maximum statutaire de 5 pour cent, comme habituellement, et de verser fr. 80,000 au fonds de réserve qui atteindra ainsi fr. 440,000. On entend parfois dire, auprès de nos Caisses, que les bénéfices réalisés par notre Caisse Centrale sont trop élevés. A ce sujet, nous aimerions relater le fait que les réserves auprès de l'Union ne constituent que le 1,5 pour cent de la somme du bilan alors que la moyenne générale auprès de nos Caisses est de plus de deux fois plus élevée. Une comparaison avec les bilans des banques montrerait encore de façon plus expressive combien nous sommes en retard à l'Union au point de vue de l'alimentation des réserves.

Messieurs les délégués,

Nous avons derrière nous une période de huit à dix ans d'un développement économique général considérable, et l'on est souvent porté à croire qu'il se poursuivra encore à allure semblable. Les signes de l'époque actuelle semblent présumer plutôt une situation contraire. Aux années de fort développement économique et financier ont succédé souvent,

à intervalle régulier, des années de dépression économique. Aux années grasses succèdent généralement des années maigres. Il convient d'être prévoyant pour ces temps-là.

En terminant mon rapport, je tiens à relater la fondation durant l'année dernière de la Caisse de pension pour le personnel de l'Union, à laquelle les caissiers peuvent également participer. Au nom du personnel de l'Union, je remercie les organes de l'Union pour cette institution de prévoyance, et je me fait également un devoir d'exprimer aux Caisses affiliées l'hommage de ma profonde reconnaissance pour leur fidèle collaboration apportée au développement et à la prospérité de notre Caisse Centrale.

**

M. J. Heuberger, secrétaire général de l'Union présente en allemand d'abord et en français ensuite le

Rapport sur l'activité de l'Union en général et sur l'activité de l'Office de révision en particulier

Monsieur le Président,

Messieurs les invités,

Messieurs les délégués,

En complément à l'exposé sur l'activité de notre Caisse Centrale, ce joyau dont l'Union est l'écrin, nous avons l'honneur de vous présenter un rapport sur la situation de notre Association au 31 décembre 1929, sur l'activité de l'Union en général, et sur celle de son Office de révision en particulier. Les rapports sont, cette année-ci, un peu plus étendus, parce que la fixation de l'assemblée dans le délai statutaire (soit au plus tard en mars), ne permet pas la publication préalable du rapport annuel avec le tableau statistique de toutes les Caisses affiliées. Certes les bilans des Sections nous sont parvenus à l'exception d'une douzaine, jusqu'au 31 mars, soit dans le délai statutaire, mais la rentrée de la dernière douzaine a été assez pénible, et il convient de relever que le dépouillement de tous ces chiffres et l'impression de la tablelle constitue un travail considérable qui exige au moins un laps de temps de deux mois.

Messieurs les invités,

Messieurs les délégués,

Dans le commentaire sur le congrès de Zermatt qui est resté si vivant dans la mémoire de tous ceux qui eurent le privilège d'y participer, il a été émis le vœu que le grand succès de l'assemblée puisse se traduire visiblement dans les chiffres du développement de 1929. C'est avec un plaisir tout particulier que nous pouvons relever ici que non seulement les progrès se sont maintenus, mais encore qu'ils ont dépassé dans la plupart

des catégories, les résultats des années précédentes. L'année 1929 a été bonne, très bonne pour le mouvement Raiffeisen suisse.

Le nombre des Caisses affiliées s'est majoré de 25, c'est-à-dire qu'il a passé de 463 à 488. Il y a eu 27 nouvelles fondations dans 12 cantons différents et 2 sorties. Parmi les nouvelles fondations s'en trouvent pour la première fois dans les cantons d'Appenzel Rhodes-Intérieures, et Glaris, de sorte que le mouvement Raiffeiseniste a pris pied maintenant dans 20 de nos cantons suisses. Seuls Neuchâtel et Zoug ne comptent encore aucune Caisse Raiffeisen. Les deux sorties signalées sont représentées par une Caisse fribourgeoise qui a dû procéder à sa liquidation faute de pouvoir trouver un nouveau caissier, et par une Caisse vaudoise qui a répondu par la démission à une menace d'exclusion pour activité antistatutaire.

L'activité déployée pour fonder de nouvelles Caisses s'est manifestée particulièrement dans les cantons du Valais, de Berne, Genève et Lucerne, où nous devons une nouvelle extension de notre faisceau national grâce au travail dévoué de nos infatigables collaborateurs au nombre desquels je citerai particulièrement M. le chanoine Werlen, à Sion; M. Puipe, membre du Conseil de surveillance de l'Union, à Sierre; M. l'abbé Montavon et M. Membrez, instituteur, dans le Jura-Bernois; M. l'abbé Bianchi, à Genève, et notre président du Conseil de surveillance, M. le Dr Stadelmann, à Lucerne.

Le nombre des membres individuels de nos Caisses a augmenté de 2,482 unités et atteint 42,574.

Particulièrement remarquable est le développement enregistré sur le chapitre le plus important du tableau statistique, celui des dépôts confiés. En 1928, les bilans de toutes les Caisses avaient augmenté de 20,07 millions; cette augmentation est de 11 pour cent, soit de 23,3 millions en 1929. Cet accroissement considérable, le plus fort qui ait été enregistré jusqu'ici, porte aujourd'hui à 240 millions le chiffre des dépôts qui sont confiés à l'administration des Caisses Raiffeisen Suisses. Le roulement des Caisses affiliées est en majoration de 48 millions et demi; il atteint 543,5 millions, dépassant ainsi pour la première fois le demi milliard.

Par l'apport de bénéfices réalisés de 725 mille 605 (688,000 l'exercice précédent), les réserves atteignent fr. 6,826,676. Le chapitre des frais généraux est particulièrement grevé cette année par les impôts dans lesquels figure en particulier

l'impôt de guerre, pour la dernière période. Ainsi les frais généraux globaux atteignent fr. 838,605, ce qui constitue le tiers pour cent environ du chiffre du bilan, et manifeste bien le caractère utilitaire et désintéressé de nos institutions.

Au chapitre de l'épargne, nous avons enregistré une augmentation des dépôts de 100 à 112 millions de francs.

Le développement réjouissant qu'illustrent tous ces chiffres sont le résultat d'une année relativement bonne pour l'agriculture, d'un renforcement de la confiance générale envers nos institutions rurales de crédit, d'une manifestation plus accentuée aujourd'hui de l'esprit de solidarité dans les milieux agricoles et non en dernier lieu d'une propagande constante, parfois même tout à fait exemplaire, des caissiers.

Consciente du fait que seules les Caisses bien administrées peuvent remplir vraiment et pleinement leur but, et que ces Caisses là également sont seules capables d'encourager la fondation d'autres Sections, la Direction de l'Union a continué, durant l'année écoulée, à porter une attention particulière à l'affermissement

intérieur. Il l'a fait particulièrement en étendant les révisions, en formant les organes des Caisses, en inculquant partout l'esprit pur de Raiffeisen, et en sauvegardant les intérêts des Caisses lors de la promulgation des lois et arrêtés.

Durant l'année 1929, 343 Caisses, soit le 70 pour cent ont été soumises à une révision, contre le 63 pour cent l'année précédente.

75 Caisses eurent recours à l'assistance de l'Union lors de la clôture des comptes de 1929. Pour plus des deux tiers des Caisses affiliées, l'Union a dû procéder à un remaniement des déclarations déposées concernant les droits de timbres fédéraux, ce qui a pris beaucoup de temps, mais a évité aux Caisses des tracasseries et des correspondances de l'Administration fédérale des contributions.

Surveiller et propager sont deux points principaux du programme d'activité de l'Union. Ceci peut être réalisé par un Office de révision bien organisé, comme les organes de l'Union l'ont de tous temps envisagé. Les révisions effectuées durant l'année écoulée ont produit un résultat généralement très satisfaisant. Le 90 pour cent de nos Caisses sont bien, voire même très bien administrées, et dans les derniers 10 pour cent il n'y en a pas qui soient en péril ou qui se trouvent sur leur lit de mort. C'est avec un dévouement digne d'admiration que la plupart des caissiers remplissent les devoirs de leur charge. A l'occasion d'as-

semblées jubilaires auxquelles il nous a été donné d'assister, nous avons eu l'occasion de constater combien bienfaisante est l'activité déployée par nos Caisses, combien nos banques villageoises sont appréciées et aimées; grosse est la somme de désintéressement et de dévouement qui se manifeste spontanément et joyeusement dans le sein des organes. D'autre part, les révisions effectuées actuellement de façon plus étendue et plus méthodique encore qu'autrefois ont enseigné à nouveau que seule une observation rigoureuse des statuts permet d'éviter les écueils et est capable d'assurer à la longue une existence saine et stable de nos Caisses. Si le degré de fidélité des fonctionnaires de nos Caisses se trouve indéniablement sur une échelle élevée, nous avons dû constater cependant quelques petits faux pas. Découverts à temps, grâce aux révisions de l'Union, ces fautes ont pu être comblées sans préjudices fâcheux pour les Caisses respectives, mais les expériences faites dans ces occasions ont dégagé toujours plus la nécessité absolue des révisions étendues et méthodiques.

L'Union s'est également efforcée de faciliter le travail des organes des Caisses, de faire naître le sens de la responsabilité et de la nécessité d'une administration consciencieuse en publiant un « Guide à l'usage des membres des Comités de la Caisse Raiffeisen ». Elle a, par ce moyen aussi, fait un nouveau pas dans le domaine de l'éducation intellectuelle de notre population rurale. Par ses bulletins mensuels et par plus de quarante conférences lors des assemblées générales des Caisses locales ou des Fédérations, elle s'est efforcée également d'instruire les organes administratifs et de répandre partout les principes et l'idéal Raiffeisenistes.

Comme un développement constant des Caisses n'est possible que si aucun obstacle de nature législative ne vient enrayer leur marche, nous avons l'année dernière encore suivi avec attention particulière la promulgation des lois dans les domaines fédéraux et cantonaux. Sur le terrain fédéral, nous sommes prononcés en particulier au sujet du projet de révision du Code Fédéral des Obligations concernant les coopératives. La résolution votée à ce sujet à Zermatt par l'assemblée générale a été transmise à la Commission du Conseil des Etats, à Berne. Notre intervention visait à obtenir une meilleure protection par la loi des coopératives pures. Malheureusement les rapports publiés par la Commission d'étude du Cons. des Etats semblent montrer peu de compréhension pour notre postulat, de sorte que nous serons sans doute

dans l'obligation de faire appel encore à la Commission du Conseil National, où nous espérons être mieux compris et écoutés. Sur le terrain cantonal, il y a toujours les questions de placements des fonds communaux et des fonds pupillaires. Il y a aujourd'hui des cantons qui permettent officiellement ces placements; d'autres qui les permettent moyennant que les autorités communales ou pupillaires en assument la responsabilité, et enfin un troisième groupe, soit les cantons qui défendent, moyennant pénalités, les placements de fonds publics auprès des Caisses Raiffeisen. Aussi longtemps que la seconde catégorie au moins ne sera pas atteinte, c'est-à-dire que les Caisses Raiffeisen ne soient pas classées au même rang que les autres établissements bancaires, nous continuerons à lutter pour faire triompher le droit et l'équité envers nos Caisses.

En ce qui concerne les relations entre les Caisses et l'Union, nous sommes heureux de pouvoir soulever qu'elles furent, presque sans exceptions, très courtoises, cordiales mêmes. Ne se sent-on pas vraiment les membres d'une seule famille où la joie et le succès des uns font le bonheur des autres? Pouvez-vous vous représenter que les succès enregistrés auraient pu être réalisés sans cette union irréductible, sans cette solidarité, et sans cette collaboration étroite du nord et du sud, de l'est et de l'ouest? Chaque année nous apporte une preuve nouvelle que l'union fait la force et que la collaboration et l'association peuvent faire de grandes choses lorsqu'elles sont mises au service d'une bonne œuvre économique, et lorsqu'elles ont pour but de répandre une bonne idée sociale et morale. C'est aussi un agréable devoir du rapporteur d'adresser aux organes des Caisses locales, aux caissiers et aux membres des Comités dont l'activité peut souvent être comparée à celle des abeilles diligentes, l'hommage de la considération et de la reconnaissance la plus profonde pour leur travail modeste accompli dans le silence des villages, avec le plus beau dévouement et le plus grand désintéressement.

Messieurs

et chers Raiffeisenistes,

Avec les treize admissions prononcées par nos Comités, notre Union compte actuellement 501 Sections. Nous avons donc atteint environ la moitié du nombre des Caisses considérées comme possibles dans notre pays. Le fondement solide, qui a été posé, permet d'envisager avec toute confiance l'édification de l'œuvre Raiffeiseniste. Grâce à la force agissante de la solidarité, le grain bienfaisant qu'avait semé au tour-

nant du siècle dernier l'éminent curé Traber, le vénéré président d'honneur de notre Union, dans le village thurgovien de Bichelsée, s'est développé et est devenu un arbre puissant, étendant ses 501 ramifications sur tout le territoire de notre pays. Ces ramifications sont formées de branches importantes et de rameaux plus petits aussi, mais tous animés d'une sève vivifiante, provenant d'un tronc nourricier sain et fort, lequel puise des forces inaltérables dans le terrain fertile de l'entraide mutuelle, de l'amour du prochain, de la solidarité et des nobles principes moraux et sociaux.

Notre programme d'avenir est tout tracé. Notre tâche future consiste non seulement à garder les positions acquises, à les consolider toujours et à les développer dans le territoire actuel des Caisses existantes, mais encore à utiliser les forces qui existent dans d'autres contrées en permettant d'ajouter encore aux Caisses actuelles les 500 autres estimées possibles dans notre pays, afin que partout notre population rurale puisse bénéficier des avantages de nos institutions rurales de crédit. L'aide personnelle comme la comprennent et la pratiquent les Caisses Raiffeisen dans l'important domaine du crédit agricole est dans l'intérêt bien entendu non pas seulement des classes rurales et moyennes, mais aussi dans l'intérêt de l'Etat. La vulgarisation du sens de l'épargne est un postulat qui sera toujours actuel pour le maintien des bases saines des masses rurales. S'aider les uns les autres est un des premiers et des plus beaux devoirs du chrétien. Notre programme reste donc de toute actualité et nous pouvons en être fiers. Tous ceux que le sort de notre peuple et de notre Patrie ne laisse pas indifférents, du plus petit citoyen jusqu'au plus grand de nos hommes d'Etat peuvent s'enrôler avec fierté et enthousiasme sous notre bannière.

L'ordre du jour appelle ensuite le

RAPPORT du CONSEIL de SURVEILLANCE

Il est présenté par M. le Dr F.-J. STADELMANN, président du Conseil de surveillance. M. l'abbé MONTAVON, membre du même Conseil en donne lecture en français:

Monsieur le Président,

Messieurs les invités,

Messieurs les délégués,

Chers Raiffeisenistes,

Conformément aux statuts, le Conseil de surveillance a pour tâche de présenter chaque année, à l'assemblée générale, un rapport sur la marche de l'Union et sur l'activité déployée par tous les organes de l'Union.

Les comptes et le bilan de la Caisse Centrale vous ont été adressés, et vous avez eu l'occasion de les étudier. M. Stadelmann, directeur, et M. Heuberger, secrétaire vous ont présenté des rapports de gestion étendus sur l'activité générale de l'Union, sur l'activité de la Caisse Centrale et sur celle de l'Office de Révision. Je me permettrai donc de ne revenir encore que sur certains points qui méritent d'être relevés dans le rapport du Conseil de surveillance.

Messieurs les délégués,

Tout d'abord quelques mots sur l'activité du Comité de direction et du Conseil de surveillance:

Le Comité de direction a liquidé les affaires courantes en quatre laborieuses séances, qui eurent lieu en commun avec le Conseil de surveillance. A ces occasions, les Conseils de l'Union se sont fait présenter des rapports étendus par la Direction du Bureau Central sur toutes les questions courantes, et ont pris toutes les dispositions utiles.

Parmi les objets qui ont figuré à l'ordre du jour de ces séances, je citerai brièvement: l'admission de nouvelles Caisses, l'octroi de crédits spéciaux, la discussion des rapports de révision des Caisses affiliées et toutes les questions dépendant de l'activité de la Caisse Centrale et du Bureau de l'Union. Trente-sept tractanda, se subdivisant souvent encore en dix questions subsidiaires différentes, ont été liquidés à l'occasion de ces réunions. C'est ainsi également que 63 crédits spéciaux, pour une somme globale de deux millions de francs, ont été accordés aux Caisses en plus du crédit normal statutaire.

Plusieurs fois déjà, Messieurs les délégués, le Conseil de surveillance a plaidé devant vous, la nécessité d'une fidélité indéfectible aux statuts et aux principes fondamentaux du système Raiffeisen. N'êtes-vous pas tous convaincus, comme nous, que ce n'est que dans le cadre de cette saine constitution que notre mouvement pourra se développer robustement, exercer son action bienfaisante et prospérer toujours? Elle est gênante parfois peut-être, cette constitution, lorsqu'on veut se laisser séduire par des perspectives d'affaires brillantes ou lorsqu'on veut satisfaire des ambitions personnelles. Mais prenons bien garde de sacrifier l'avenir pour des satisfactions personnelles ou des avantages momentanés. Les organes de l'Union se font toujours plus un devoir de veiller à ce que les principes Raiffeisenistes soient toujours et partout rigoureusement observés. C'est ainsi qu'ils ont dû intervenir auprès d'une Caisse qui s'écartait de la voie tracée et

qu'ils ont dû même envisager contre elle des mesures d'exclusion. Nous eûmes cependant la satisfaction, au dernier moment, de voir cette Caisse revenir dans la bonne voie, de façon à pouvoir maintenir sa place dans notre Association, ceci en sacrifiant le caissier réfractaire. Si nous soulevons ce cas, ce n'est certes pas pour faire ressortir l'autorité du Bureau de l'Union ou du Comité de direction, mais plutôt pour vous montrer que les organes de l'Union n'hésitent pas à prendre des mesures de rigueur lorsque c'est nécessaire.

Mais, hâtons-nous de le constater, des conflits de cette nature ne sont qu'exceptionnels, et nous pouvons relever avec satisfaction, que le mouvement Raiffeiseniste suisse poursuit sa marche progressive sur une base saine.

Cette année encore, nous avons porté une attention particulière aux révisions des Caisses affiliées. L'Office de révision est une institution qui exerce son activité au profit des dirigeants et des caissiers, au profit de tous les membres, et qui permet en même temps à l'Union de suivre la marche des Sections et de se rendre compte de leur situation intérieure. L'an dernier, 343 Caisses, soit le 70 pour cent de toutes les Caisses affiliées ont reçu la visite des inspecteurs. Si intéressant soit-il, le nombre des révisions n'exprime pas tout; ce qui importe davantage encore c'est la qualité des révisions. Or, dans ce dernier domaine, nous pouvons constater que nos réviseurs travaillent avec compétence, et que l'activité que déploient ces professionnels de la révision bancaire remplit bien son but, ceci spécialement parce que le résultat des révisions est aussi examiné par la Direction et le Secrétariat de l'Union, et parce que toutes les mesures utiles sont prises pour que les lacunes soulevées soient immédiatement comblées. Il convient de relever aussi que si les révisions dévoilent par-ci par-là des fautes et des inexactitudes, elles aident aussi à les réparer.

Alors qu'en 1912 l'Union ne comptait qu'un seul réviseur, en 1920, deux; elle en a aujourd'hui cinq à son service. C'est une fonction délicate que celle qui incombe à ce personnel de révision. Il a non seulement la tâche lourde de responsabilités, de procéder aux vérifications approfondies des Caisses, mais il constitue encore le trait d'union entre les Caisses et l'Union. Par leur personnalité et par leur activité, les réviseurs doivent inspirer et conserver la confiance des Caisses envers l'Union et son Bureau Central.

Les frais généraux, les frais de voyage de l'Office de Révision et le coût de

l'activité déployée par le Bureau Central au profit exclusif des Caisses affiliées ont atteint la somme de fr. 66,713,85. De cette somme fr. 17,497 seulement ont été mis à la charge des Caisses sous forme d'émoluments de révision. L'Union a donc sacrifié pour la révision des Caisses affiliées une somme de fr. 50,000 environ. Ceci vous montre non seulement l'importance qui est attachée aux révisions, mais vous illustre aussi tous les sacrifices que l'Union consent au profit de l'ensemble de nos Caisses et particulièrement de celles qui débutent et qui sont faibles encore financièrement.

Quelques mots encore sur l'activité de la Caisse Centrale et sur les comptes de l'exercice 1929. Durant l'année, le Conseil de surveillance a effectué, par délégations, des révisions dans les différents services de l'Union, et s'est renseigné sur la marche des affaires. Pour la révision des comptes et bilan, il a fait appel, comme habituellement, à un Office de Révision neutre et professionnel. Cette expertise a été effectuée par la Société Fiduciaire et de Révision (S.A.), à Zoug, qui nous a délégué, pour ce travail, son directeur, M. Ed. Muller. Plusieurs membres du Conseil de surveillance ont aussi assisté à cette révision, et guidés par les indications techniques et professionnelles du réviseur, ont eu l'occasion d'entrer dans tous les détails des comptes et de la gestion. Dans un rapport détaillé qui nous a été remis, la Société Fiduciaire et de Révision constate une excellente administration générale, et un ordre parfait partout.

Notre Caisse Centrale a pris un nouveau développement. Nous avons à vous présenter nos appréciations sur deux points principaux, soit sur la sûreté des placements et sur la liquidité des actifs. Or, nous sommes heureux de pouvoir vous déclarer que le résultat de la révision est très favorable dans ces deux domaines. Les placements sont effectués de façon sûre, les actifs liquides et facilement réalisables de notre Chambre de compensation sont suffisants pour faire face à toutes les exigences normales. Les passifs à courts termes sont couverts par des actifs à courts termes, dans une proportion de 145 pour cent, proportion qui peut être considérée comme excessivement favorable. Cette excellente liquidité du bilan de notre Caisse Centrale est de haute importance pour notre Association, parce qu'elle contribue à assurer aussi la bonne capacité de paiement des Caisses affiliées. Si c'est un gros avantage pour les Caisses locales de pouvoir placer avantageusement à l'Union, les capitaux dont elles n'ont pas emploi

momentanément, c'est par contre une grosse responsabilité pour la Caisse Centrale de leur assurer toujours, en cas de pénurie d'argent, les disponibilités utiles et les crédits nécessaires. Le fait que les Caisses locales peuvent s'appuyer sur une Chambre de compensation souple et indépendante leur enlève un de leurs plus gros soucis d'administration, et c'est là certainement un des plus importants avantages que l'Union fournit à ses membres.

Si nous pouvons être satisfaits du développement enregistré par notre Caisse Centrale, nous pouvons l'être aussi du résultat matériel de l'exercice 1929. Si le bilan s'est majoré d'importante façon, nous avons enregistré une augmentation du bénéfice de fr. 10,000, ceci après un amortissement préalable de fr. 20,000 effectué sur l'immeuble de l'Union. Il convient de relever ici que ce ne sont pas uniquement les transactions courantes avec les Caisses affiliées qui ont permis la réalisation de ce bénéfice, mais que ce dernier provient en majeure partie des opérations avec les fonds publics et des participations aux syndicats de placements d'emprunts divers, affaires dans lesquelles excelle notre directeur. Les réserves jouent aussi un rôle favorable, et d'autre part, l'année 1929 a permis de réaliser des bénéfices particuliers sur des avances temporaires aux banques. Ces dernières opérations étaient nées de la situation du marché financier; elles ont disparu aujourd'hui et ne se présenteront sans doute pas de longtemps, de sorte qu'il faut s'attendre à un rendement bien inférieur en 1930.

Les Conseils de l'Union vous proposent d'utiliser l'excédent de l'exercice pour le paiement de l'intérêt maximum statutaire de 5 pour cent au capital social versé, ce qui nécessitera fr. 77,450; de verser fr. 80,000 au fonds de réserve, et de reporter le solde de fr. 2,603,22 à compte nouveau. L'alimentation du fonds de réserve répond aux exigences résultant de l'augmentation du chiffre du bilan, et produit une amélioration appréciable de la relation des fonds propres envers les capitaux confiés. Il convient de ne jamais oublier que seule une Union forte et indépendante sera vraiment en mesure de défendre, à l'intérieur comme à l'extérieur, les intérêts des Caisses affiliées et de leurs membres, et de les faire valoir publiquement avec efficacité.

Vu l'accroissement des affaires, le développement constant de l'Union, et étant donné le travail considérable qui incombe à notre Centrale, une augmentation du personnel n'a pu être évitée. Notre personnel (apprentis compris) est composé actuellement de 23 unités. Outre la néces-

sité d'une rétribution convenable, l'engagement du personnel fait naître pour nous d'autres obligations encore. Depuis plusieurs années déjà nos fonctionnaires et employés faisaient partie de la Caisse de pension de la ville de St-Gall. Or, à maintes reprises déjà le vœu avait été émis que les caissiers de nos Sections affiliées puissent participer aussi à une Caisse de pension, s'ils le désiraient. Ce vœu s'est réalisé en 1929. Le personnel du Bureau Central s'est retiré de la Caisse de pension de la ville de St-Gall, et a constitué avec la collaboration de l'Union sous forme d'une coopérative, une Caisse de pension qui lui est propre. Tous les caissiers des Caisses affiliées touchant un traitement d'au moins fr. 1,500 peuvent participer à cette nouvelle institution moyennant souscription aux statuts. Plusieurs ont déjà sollicité leur adhésion comme membres. Puisse cette nouvelle institution remplir une activité bienfaisante en constituant un fonds de prévoyance pour nos employés et leur famille, et en renforçant le lien qui unit les Caisses affiliées à leur Union Suisse. Fonctionnant comme organe de révision statutaire, le Conseil de surveillance de l'Union a examiné les comptes et le bilan au 31 décembre 1929 de cette nouvelle coopérative et les a reconnus exacts.

Les organes de l'Union ont eu à s'occuper aussi durant le dernier exercice d'une autre affaire importante. Je veux parler de la question de l'achat de l'immeuble attenant au bâtiment actuel de l'Union, affaire pour laquelle un rapport spécial vous sera présenté aujourd'hui. En égard au développement constant de notre Union et étant donnée la nécessité qu'il y a de pouvoir disposer de nouveaux locaux au fur et à mesure des besoins, nous croyons qu'il est indiqué de profiter de cette occasion qui nous est présentée.

Messieurs les délégués,

D'une manière générale, nous pouvons constater que l'exercice 1929 a été pour l'Union et sa Caisse Centrale une année de progrès et de travail fructueux. Le développement extérieur a conservé l'allure de l'année précédente et intérieurement nous avons aussi affermi nos positions.

La bénédiction divine repose visiblement sur notre œuvre. C'est vers Dieu que s'élève le premier hommage de notre profonde gratitude.

Notre reconnaissance va aussi aux ouvriers qui travaillent à la prospérité de notre œuvre. Le Conseil de surveillance remercie le président de l'Union et les membres du Comité de direction pour

leur activité et leur intérêt à la cause. Il remercie tout particulièrement la Direction du Bureau Central et l'État-major, de ses collaborateurs. M. le directeur Stadelmann a géré notre Caisse Centrale avec toute la prudence et la compétence qui le caractérisent; c'est à son adresse que nous devons le beau bénéfice réalisé. Avec énergie et doigté, M. Heuberg, secrétaire a liquidé les affaires du Secrétariat et a surveillé l'Office de Révision. M. Egger, le bras droit de notre directeur et avec lui les cinq réviseurs ont accompli un travail assidu et consciencieux. Fidèles et infatigables aussi, les autres employés ont rempli avec zèle la tâche qui leur incombe. Tous ont contribué à assurer la gérance d'une entreprise considérable déjà avec des frais généraux relativement modestes. La Direction et le personnel de notre Centrale méritent pleinement l'hommage de notre reconnaissance.

Mais notre gratitude va aussi à vous tous, Messieurs les délégués, qui, chacun à votre place, avez contribué par votre travail au développement et à la prospérité de notre œuvre. C'est cette collaboration intelligente de tous qui permettra, à l'avenir encore, de marcher au-devant de nouveaux succès.

Après s'être assuré de l'exactitude des comptes et du bilan et n'ayant aucune remarque à formuler au sujet de l'administration générale et de la tenue de la comptabilité, le Conseil de surveillance a proposé de voter les résolutions suivantes :

1° Les comptes et le bilan sont adoptés tels qu'ils sont présentés et décharge est donnée aux organes responsables.

2° L'excédent de l'exercice de 160 mille 53 francs 22 est à répartir de la façon suivante, conformément aux propositions du Comité de direction :

- a) 77,450.— francs pour le paiement de l'intérêt aux parts sociales,
- b) 80,000.— fr. pour le versement au fonds de réserve;
- c) 2,603.22 fr. à reporter à compte nouveau.

3° Des remerciements particuliers sont adressés au Comité de direction, aux fonctionnaires, aux réviseurs et à tout le personnel du Bureau Central pour le travail consciencieux et fructueux accompli.

M. le président Liner ouvre la discussion sur les rapports présentés et sur les propositions concernant la répartition de l'excédent des recettes de l'exercice. M. NUSSBAUMER, Arlesheim (Bâle-Campagne) en profite pour demander qu'elle est la situation de la caisse de

pensions. M. Liner répond que cette dernière dispose actuellement d'un fonds de fr. 76,000. M. Nussbaumer se déclare satisfait et les résolutions concernant l'adoption des comptes et la répartition du bénéfice sont votées à l'unanimité par l'assemblée.

**

Projet d'extension du bâtiment actuel de l'Union

Au nom des Comités centraux, Monsieur Scherrer, vice-président, et Monsieur Golay, membre du Comité, présentent le préavis suivant, préconisant l'achat de l'immeuble sis Oberer Graben 4, St-Gall.

Messieurs les délégués,

Par les rapports que vous avez entendus tout à l'heure, vous avez appris

plus vastes ou de plus nombreux locaux. Pour assurer la promptitude et la célérité du service que les Caisses affiliées sont en droit d'attendre de l'Union, il faut un personnel capable, consciencieux et en nombre suffisant. Malgré l'intensité du travail en usage dans notre Bureau, l'augmentation du nombre des employés n'a pu être évitée, non plus que l'agrandissement des locaux nécessaires à l'accomplissement de leur besogne.

Les chiffres publiés dans les numéros d'avril du « Messenger » indiquent le développement pris par les affaires de l'Union.

Lorsque notre Caisse Centrale autonome commença son activité en 1912, elle

des Caisses et de l'Union, nous devons prévoir la nécessité qu'il y aura dans quelques années de mettre d'autres locaux encore à la disposition de notre Caisse Centrale.

C'est dans ces considérations que la Direction de l'Union, ayant appris depuis un certain temps que l'immeuble attenant était à vendre, elle est entrée en pourparlers et a conclu une convention provisoire. Le bâtiment principal qu'il s'agit d'acquérir est de mêmes dimensions que celui que l'Union a acquis en 1920 pour le prix de fr. 181,000. — Mais l'immeuble qu'il s'agit d'acheter maintenant comprend en outre un bâtiment annexe dont la location rente actuellement un



Bâtiment ancien

Bâtiment attenant dont
l'achat a été ratifié par l'assemblée générale

L'immeuble actuel de l'Union " Oberer Graben 4 et 6 ,, à St-Gall

que nos Caisses de Crédit Mutuel ont réalisé des progrès très réjouissants durant l'année écoulée, comme pendant les années précédentes. Le nombre des Caisses s'élève constamment; l'effectif des membres, le mouvement d'affaires, les sommes des bilans des anciennes et des nouvelles Caisses continuent généralement à augmenter, et l'ensemble du mouvement est entré dans une ère de prospérité. Ces faits ont naturellement des répercussions sur les affaires du Bureau de l'Union, soit de la Caisse Centrale, du Secrétariat, du Service des révisions et de celui des fournitures. Cette extension et ce développement des affaires ont pour conséquence immédiate une augmentation de travail qui nécessite un plus grand nombre d'employés et de

installa d'abord son Bureau très modestement dans la maison de notre directeur, M. Stadelmann, à la Langgasse. Le loyer annuel était de fr. 400. L'extension des affaires pendant la guerre mondiale obligea l'Union, en 1918, à transférer sa Caisse Centrale dans de plus grands locaux à proximité de la gare principale, puis deux ans plus tard, à acquérir l'immeuble qu'elle occupe actuellement, qui appartenait précédemment à une banque et qui se trouvait heureusement disponible à ce moment-là. Tandis qu'elle n'eut d'abord besoin que d'un étage pour installer commodément ses bureaux, il a fallu successivement en aménager d'autres; aujourd'hui il faut envisager d'occuper tout le bâtiment et dans l'éventualité certaine du développement futur

capital de fr. 20,000. — Le prix global de l'acquisition projetée étant de 197,000 francs, l'achat en question serait donc encore un peu plus avantageux que celui qui fût effectué en 1920. Si ce prix d'achat est modeste en considération de la situation très favorable de l'immeuble au centre de la ville, cela tient au marasme actuel de la construction et des transactions immobilières sur la place de St-Gall. Mais il est à prévoir assez sûrement qu'une reprise de l'activité industrielle se produira et que dans peu d'années peut-être, on se trouverait en présence d'un prix sensiblement plus élevé, si toutefois le bâtiment en question était encore à vendre. C'est pourquoi les autorités de l'Union sont arrivées à cette conclusion que nous devons saisir l'oc-

occasion très favorable qui se présente non seulement d'agrandir notre propriété, mais surtout de pouvoir disposer par la suite des locaux attenants à nos bureaux actuels et qui deviendront successivement nécessaires avec le temps à notre Caisse Centrale. C'est donc dans l'intérêt bien entendu de l'Union. En attendant, les locaux de ces deux bâtiments continueraient à être loués comme ils le sont aujourd'hui.

L'achat projeté écarterait l'éventualité d'avoir à construire plus tard un édifice coûteux; il nous ferait éviter le faste et le luxe qui entreraient par la force des choses dans une construction nouvelle et nous permettrait enfin de demeurer dans le cadre de la modestie qui convient à une organisation Raiffeiseniste.

Ensuite des considérations qui précèdent, le Comité de direction et le Comité de surveillance de l'Union concluent unanimement en vous proposant de décider:

1^o d'acquérir pour le prix de fr. 197,000, les immeubles sis aux N^o 4 et N^o 4a Ober Graben, à St-Gall, avec entrée en jouissance au 30 juin 1930.

2^o de charger la Direction de l'Union de conclure l'acte d'achat définitif.

Le président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, les deux propositions qui précèdent sont mises au vote et adoptées à l'unanimité.

**

Discussion générale

M. NUSSBAUMER, Arlesheim (Bâle-Campagne), demande s'il ne serait pas possible de fixer éventuellement les assemblées générale le dimanche pour en faciliter l'accès aux délégués. Cette demande sera étudiée par le Comité.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le président Liner lève la séance en remerciant l'assemblée pour les témoignages de confiance manifestés envers les organes de l'Union et pour l'attention dont ils ont fait preuve durant la séance.

**

Le banquet

Un court entr'acte et les délégués se réunissent de nouveau pour le dîner en commun dans la salle des fêtes du Casino, agréablement décorée et fleurie pour la circonstance.

La salle offre un coup d'œil pittoresque. Cinq cents Raiffeisenistes, venus de 14 cantons différents, sont là réunis sous l'égide de Raiffeisen. Il y a des agriculteurs, des artisans, des ecclésiastiques, des fonctionnaires, des instituteurs, des citoyens de langues, de confessions et d'orientations politiques différentes, mais tous unis par un idéal commun, par le désir de s'entraider mutuellement

pour promouvoir la vie économique de la population si digne d'intérêt des campagnes et des régions montagneuses. La salle offre vraiment le spectacle d'un parlement populaire dans le vrai sens du mot.

Au dessert, M. le président Liner salue les délégués et souhaite particulièrement la bienvenue au représentant du Gouvernement argovien, M. le landamman Stadler qui se lève, accueilli par les applaudissements prolongés de l'assistance, et prononce l'allocution suivante:

Monsieur le Président,

Messieurs les délégués,

Au nom du Gouvernement argovien je vous remercie de tout cœur d'être venus à Aarau pour y tenir vos assises annuelles. Nous profitons de cette occasion pour vous souhaiter une cordiale bienvenue sur le territoire de notre canton et pour vous adresser quelques mots. Nous le faisons d'autant plus volontiers que le Gouvernement argovien a eu, pendant de longues années, une mauvaise presse auprès des Raiffeisenistes. En effet, notre Conseil d'Etat a eu pendant longtemps certains scrupules au sujet des placements des fonds publics auprès des Caisses Raiffeisen. Cependant, les expertises auxquelles nous avons fait procéder, et les préavis que nous avons demandés ont fait disparaître nos arrières-pensées et nous ont amenés finalement à autoriser les placements des fonds communaux auprès des Caisses Raiffeisen.

Le Gouvernement m'a chargé de vous remercier pour votre gracieuse invitation. Je le fais d'autant plus volontiers que je suis Raiffeiseniste moi-même, membre de la Caisse prospère qui existe depuis plusieurs années dans ma commune de Sarmenstorf. Je regrette que vous ne puissiez pas jouir cette année des beautés naturelles que vous ont offert Zermatt et le Valais l'an dernier. Il pleut et le brouillard nous environne; mais si le temps était radieux, Messieurs, nos vallées verdoyantes et nos campagnes fertiles vous offriraient aussi l'image d'un beau pays.

Tout dernièrement, j'ai jeté un coup d'œil sur le tableau statistique des Caisses Raiffeisen Suisses, et j'ai été agréablement surpris de constater le développement réjouissant qui a été enregistré. Permettez-moi de faire ressortir particulièrement un point: en 1903, le nombre des titulaires de carnets d'épargne était de 2.323; à fin 1929 il avait atteint le chiffre appréciable de 121,273. De ces deux chiffres se dégagent, en somme, toute la valeur et l'importance des Caisses Raiffeisen à l'époque actuelle. Il faut espérer que le développement de votre Caisse d'Epargne se maintiendra également à l'avenir. Les Caisses Raif-

feisen remplissent une grande mission d'abord en favorisant l'épargne populaire, et ensuite en utilisant les capitaux ainsi obtenus pour l'octroi de crédit à d'avantageuses conditions à la classe moyenne et laborieuse. Comme délégués des Caisses Raiffeisen, vous êtes donc, Messieurs, les représentants d'une classe économiste et laborieuse. J'ai la conviction absolue que les Caisses Raiffeisen, même si elles devaient se développer encore fortement à l'avenir, auront toujours leur place à côté des autres banques, des Banques Cantonales et des banques locales. Ce point de vue a été confirmé maintes fois, même par des banquiers. Les Caisses Raiffeisen ont justifié leur droit d'existence par leur action fructueuse et par le rôle bienfaisant qu'elles jouent au sein des classes économes et laborieuses. Si vous conservez toujours jalousement votre idéal et si vous maintenez la base saine sur laquelle vous travaillez actuellement, Messieurs, je suis persuadé que le mouvement coopératif représenté par vos Caisses obtiendra de nouveaux succès.

Ces belles paroles sont accueillies avec sympathie par l'assemblée qui ne ménage pas ses applaudissements au président du Gouvernement argovien.

Le président de la Fédération, M. le doyen Walbesbühl remercie ensuite le landamman Stadler, au nom des Caisses argoviennes et exprime tout le plaisir qu'il a ressenti à entendre le Gouvernement argovien proclamer aujourd'hui publiquement le droit d'existence de nos Caisses Raiffeisen.

M. le chanoine Werlen, de Sion — qui l'an dernier, au Gornergrat, avait distribué les hautes cimes du Valais avec tant d'adresse et de désinvolture aux délégués — remercie encore les Raiffeisenistes d'être venus si nombreux à Zermatt l'année dernière. Cette manifestation a été de la plus haute utilité pour les Caisses valaisannes qui ont vu la somme de leur bilan augmenter de 20 pour cent. En termes choisis, M. Werlen apporte à l'assemblée le salut du Valais et de la Vallée de la Viège encore entièrement sous la neige. Il lève son verre à la prospérité des Caisses Raiffeisen Suisses et émet le vœu qu'elles restent toutes puissantes et inébranlables comme le sont les cimes altières de son canton que les délégués ont admirées l'année dernière.

Pour terminer la série des discours, M. Scherrer, vice-président de l'Union adresse un dernier mot aux délégués qui doivent prendre bientôt les trains du soir pour rentrer dans leurs foyers. Il constate que le vingt-septième congrès, comme ses devanciers, s'est déroulé simplement et a été animé d'un excellent esprit. Ce n'est certes pas sans raison que l'on se réjouit partout, auprès des Caisses locales, de participer chaque an-

née à la grande revue des forces Raiffeisenistes. Les congrès annuels donnent l'occasion aux délégués de se rendre compte de l'activité qu'exerce l'Union, qui est la forteresse du mouvement Raiffeiseniste, forteresse sur laquelle on peut s'appuyer dans les bons comme dans les mauvais jours. M. Scherrer compare les délégués aux canaux irrigateurs qui

répandent l'enthousiasme dans le pays et qui font fructifier le travail intense qui s'accomplit auprès des Caisses locales. Il termine en souhaitant aux délégués un heureux retour dans leurs foyers et en leur donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

Ainsi est venue s'ajouter une belle page nouvelle dans les annales Raiffeisenistes suisses. Le souvenir du con-

grès d'Aarau restera gravé dans le cœur des participants, avec la conviction que de telles manifestations, imbuës du plus pur esprit de concorde entre Suisses de langues et de confessions différentes, travaillant pour un idéal commun, ne peuvent qu'affermir les liens qui les unissent et concourir à la prospérité de notre œuvre.

Fédération vaudoise des Caisses de Crédit mutuel

L'assemblée annuelle des délégués a eu lieu à Lausanne, le 26 avril dernier, sous la présidence de M. Auguste Golay, de Molondin.

Des 39 Caisses affiliées, 32 étaient représentées par 55 délégués. M. Henri Blanc, secrétaire agricole, représentait la Chambre Vaudoise d'Agriculture, et M. Henri Serex, à St-Gall, le Bureau de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel. MM. les conseillers d'Etat Fazan, Dufour et Porchet, invités, s'étaient faits excusés. Dans sa lettre, M. le conseiller d'Etat Porchet, chef du Département de l'Agriculture, avait adressé ses remerciements aux Caisses Raiffeisen pour leur activité bienfaisante en faveur de l'agriculture vaudoise.

A 2 heures, le président a ouvert la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux délégués. Il a rappelé également la mémoire de M. François Chapuis, président de la Caisse de Rivaz, un Raiffeiseniste convaincu, que la mort a brusquement arraché à son champ d'activité quelques jours auparavant et a invité l'assemblée à se lever en signe de deuil.

Le procès-verbal de la séance de 1929 a été lu par M. Philippe Viallon, juge de paix, à Ballens, secrétaire de la Fédération.

Le morceau de choix du programme des réunions annuelles des délégués vaudois est toujours constitué par le rapport présidentiel sur l'activité de la Fédération. Cette année encore, l'exposé qu'a présenté M. Golay a été un vrai régala dont les auditeurs se sont délectés. Nous regrettons vivement de ne pouvoir, faute de place, relever ici que quelques points essentiels de ce rapport, mais nous espérons pouvoir, dans un prochain numéro du « Messager », en publier les principaux passages, comme l'assemblée unanime en a exprimé le désir.

Après avoir relevé quelques considérations générales sur la situation agricole et économique, M. Golay a relaté particulièrement l'appel qu'un de nos établissements financiers officiels lance à nos

agriculteurs, en les invitant à mieux s'organiser, à remplacer l'individualité trop étroite par des organisations collectives intelligemment administrées, et à s'inspirer de toutes les initiatives propres à la défense de leurs intérêts. Le rapporteur se réjouit de rencontrer ainsi pareille compréhension des nécessités de notre économie rurale chez les administrateurs de nos établissements cantonaux et il espère que dans leur pensée, les Caisses locales ne sont pas exclues du nombre de ces organisations collectives qu'il recommande aux travailleurs du sol. Les Caisses de Crédit Mutuel ne sont-elles pas en effet précisément de ces organisations collectives intelligemment administrées, propres à la défense des intérêts des cultivateurs, ceci d'autant plus que l'existence des Caisses Raiffeisen à la campagne a aussi pour résultat de favoriser la création et l'activité d'autres organisations collectives, reconnues nécessaires pour augmenter le rendement des exploitations rurales et améliorer la situation des agriculteurs ?

L'institution des Caisses de Crédit se heurte encore à trop d'indifférence. Les cercles agricoles devraient comprendre l'énorme intérêt qu'elles offrent pour eux, et il faut que les Caisses existantes de la Fédération fassent une active propagande pour provoquer la formation de nouvelles Caisses.

Au 31 décembre 1929, le nombre des Caisses Raiffeisen Vaudoises a diminué d'une unité. Les totaux de la statistique sont la plupart plus élevés que ceux de l'année précédente. Il en est ainsi du nombre des membres et de celui des titulaires de carnets d'épargne qui passe de 6,726 à 7,037; puis du montant des dépôts d'épargne qui augmente de fr. 603 mille pour atteindre fr. 9,5 millions, de la somme du bilan qui passe de fr. 15,2 millions à fr. 15,9 millions; et enfin de celle des réserves que les bénéfices viennent porter à fr. 524,131,31. Le mouvement général a été de 44 millions environ. La Caisse du Brassus se trouve de nouveau en tête de celles dont le bilan progresse, le sien accusant une augmentation de fr. 184,000; à Molondin, le bilan s'est élevé de fr. 125,000; à Don-

neloye, de fr. 81,000; à Puidoux, de fr. 70 mille; au Sépey, de fr. 66,000.

Deux nouvelles Caisses se sont constituées dernièrement à Bottens et Froideville, et d'autres fondations sont en perspective.

Au cours du dernier exercice, le Comité de la Fédération s'est occupé de la question du placement des fonds pupillaires et est intervenu au sujet de l'estampillage des actes d'engagement de bétail. Il a en outre organisé des conférences régionales qui ont été très appréciées.

M. Golay a terminé son exposé en exprimant sa confiance en l'avenir de la coopération en matière de crédit selon les principes de Raiffeisen et en émettant l'espoir de voir le mouvement Raiffeiseniste prendre un nouvel essor dans le canton de Vaud.

Le rapport présidentiel a été suivi avec beaucoup d'attention, et M. Golay a été vivement applaudi et remercié.

Après avoir entendu le rapport de M. F. Schumacher, pasteur à Daillens, l'assemblée a approuvé les comptes qui accusent un solde actif au 31 décembre 1929 de fr. 1,042,80. Elle a maintenu à 40 centimes par membre la cotisation pour 1930 et désigné les Caisses de Donneloye et d'Yvonand pour contrôler les comptes du présent exercice.

Le placement des fonds pupillaires a fait ensuite l'objet d'un rapport du Comité. Après une discussion nourrie à laquelle prirent part MM. Badoux (Thierrens), Pitton (St-Saphorin), Viallon (Ballens), Serex (Maracon), Meynet (Bière), Schumacher (Daillens), Thenthorey (Sépey), Favre (Goumoens), l'assemblée a chargé son Comité d'intervenir à nouveau auprès du Conseil d'Etat en vue d'obtenir que les Caisses Raiffeisen soient mises au nombre des institutions autorisées à recevoir des dépôts de tutelles.

L'ordre du jour prévoyait également un exposé d'un représentant du Bureau de l'Union sur des questions d'actualité. Il a été présenté par M. Henri Serex, réviseur de l'Union Suisse, lequel a profité également de cette occasion pour apporter aux délégués le salut et l'hommage de la sympathie particulière du Bureau Central.

Comme chaque année, le représentant de l'Union a soulevé quelques critiques générales, signalé certains écueils, et donné aux délégués quelques judicieux conseils. Il a parlé spécialement de la situation du marché de l'argent en insistant sur la nécessité qu'il y a pour les Caisses d'adapter toujours leurs taux-crédanciers aux conditions des établissements officiels. Les Caisses doivent également surveiller la situation des coopératives locales qu'elles financent en veillant à ce qu'elles soient bien administrées et contrôlées; si la situation de l'une de ces sociétés n'est pas saine, les Caisses doivent considérer comme de leur devoir d'intervenir, de pousser aux assainissements utiles, et d'exiger même (comme le font tous les établissements bancaires) une révision professionnelle. On sait que la Chambre vaudoise d'agriculture a institué un Office fiduciaire pour les révisions.

M. Serex a commenté encore la question de la cession des titres hypothécaires qui reste encore pendante, et en guise de péroraison a exprimé l'espoir que les Caisses vaudoises poursuivent leur tâche dans le désir de perfectionner leur action et d'avancer toujours pour le bien de nos campagnes et de la patrie.

Lors de la discussion générale, à laquelle prirent part un grand nombre de délégués, M. Simonin (Puidoux) a soulevé la question de la création de carnets d'épargne au porteur, et M. le pasteur Schumacher (Daillens), celles des relations entre les Caisses locales et la Caisse Centrale.

M. Henri Blanc, le toujours dévoué secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture a exprimé aux délégués le plaisir qu'il avait d'être parmi eux. Il s'est associé à tout ce qui avait été dit sur l'utilité incontestable de nos Caisses rurales et a démontré que si les Caisses Raiffeisen voulaient toujours remplir pleinement leur but, il importait qu'elles restassent absolument indépendantes, en s'appuyant pour la défense de leurs intérêts de tous genres sur une organisation forte qui leur soit propre.

M. Blanc a donné également connaissance aux délégués d'un avant-projet de révision de la loi fiscale sur les coopératives qui est actuellement à l'étude. Le système arbitraire des patentes sera aboli et les coopératives ne seront plus imposées que sur la base de leur fortune (capital social et réserves) et sur le bénéfice réalisé.

M. le président Golay a remercié M. Blanc pour ses paroles et lui a exprimé la gratitude de la Fédération pour le précieux appui qu'il donne à

notre cause, et pour son activité en vue de la fondation de nouvelles Sections.

Sur l'invitation gracieuse de la Caisse de Valeyres-sous-Rances, l'assemblée a décidé que c'est dans cette localité, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de cette Section, la plus ancienne du canton, que se tiendra l'Assemblée de 1931.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Golay a pu lever la séance à 5 heures, en remerciant les délégués et en leur donnant de nouveau rendez-vous pour l'année prochaine, à Valeyres.

Les Raiffeinistes fribourgeois à Grangeneuve

La Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand a eu l'excellente idée de convoquer l'assemblée annuelle des délégués à l'Ecole d'Agriculture de Grangeneuve. Bien organisée, cette nouvelle journée Raiffeiseniste fribourgeoise a été très animée; elle a mis en relief une fois de plus la valeur et les mérites du chef que se sont données les Caisses de la partie française du canton, et a prouvé encore que nos organisations ont de chaudes sympathies dans les milieux gouvernementaux.

Cette réunion, à laquelle assistaient 130 délégués représentant 31 des Caisses affiliées, a eu lieu le 24 avril 1930. Parmi les invités qui honoraient l'assemblée de leur présence figuraient M. E. Savoy, conseiller d'Etat, le distingué chef du Département de l'agriculture du canton de Fribourg; M. Bovet, conseiller d'Etat; M. Piller, juge fédéral; M. Boschung, conseiller national; M. Chassot, député; M. Techtermann, directeur, et plusieurs professeurs de l'Ecole d'Agriculture; M. Heuberger, secrétaire central des Caisses Raiffeisen Suisses; un représentant de la presse et deux délégués des Caisses paroissiales de Vuisternens devant Romont et de Siviriez, qui, toutes deux, envisagent leur transformation en Caisse du système Raiffeisen.

M. le curé Raemy, de Morlon, président de la Fédération, a ouvert la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux participants, et en adressant des remerciements particuliers au Gouvernement pour la bienveillance qu'il témoigne à notre mouvement. Il a eu aussi des mots de gratitude pour le représentant de « La Liberté », quotidien qui partage et soutient toujours efficacement les idées Raiffeisenistes.

Dans un magistral rapport présidentiel, M. Raemy a ensuite rappelé le but des Caisses Raiffeisen, à la base des-

quelles se trouvent l'entr'aide et la charité, dans ce qu'elles ont de plus noble et de plus effectif. Ces Caisses facilitent aux modestes campagnards l'emprunt à bon marché et l'accès à la propriété. Grâce à elles, les paroisses deviennent une unité économique forte, bien organisée contre tous les aléas que comporte la profession agricole.

A côté des avantages pécuniaires et économiques que procurent nos Caisses rurales, a dit M. le président Raemy, celles-ci poursuivent aussi un autre but, plus noble, qui consiste à relever le niveau matériel et moral des habitants des campagnes par l'action commune et solidaire de tous et de chacun.

C'est là un devoir dicté par l'amour du prochain et de la solidarité. De nos jours, des centaines de paysans souffrent de la gêne, écrasés par le poids des dettes. A l'égard de ceux-là, il faut exercer notre charité fraternelle. A nous de relever les blessés de la lutte pour la vie, de les conduire à la clinique d'une Caisse Raiffeisen.

« Là où les intérêts du peuple sont lésés, la charité exige que nous paraissons sur la brèche pour parer les coups. C'est un devoir national et patriotique. Le bonheur d'un pays dépend de la façon dont les habitants d'une même paroisse se supportent et s'entendent pour vivre en paix les uns avec les autres, car notre drapeau est celui de la charité et de la solidarité.

« Les Caisses de Crédit Mutuel sont tout indiquées pour favoriser l'entente mutuelle. C'est là qu'on oublie ce qui sépare, pour ne penser qu'à ce qui unit ».

En terminant son exposé, M. le président Raemy a relevé la fondation, intervenue dernièrement, de deux nouvelles Caisses à Avry-devant-Pont et à Onnens.

Il a remercié également particulièrement M. le député Chassot d'avoir déposé une motion au Grand Conseil en vue d'une diminution des frais d'enregistrement des titres hypothécaires, motion qui a été bien accueillie par les députés fribourgeois et par le chef du Département des finances. Ensuite de cette motion, un projet de révision de la loi qui donnera satisfaction aux Caisses Raiffeisen va être soumis cette année encore à la ratification du Grand Conseil.

Dès que les vifs applaudissements qui saluèrent le bel exposé de M. l'abbé Raemy se furent apaisés, M. le curé Sapin, de Villaraboud, a donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion et a présenté les comptes de la Fédération qui soldent actuellement avec un actif de fr. 385,65. La cotisation annuelle a été maintenue à fr. 5.— par section.

En remplacement de M. le doyen Métrez, d'Albeuve, un champion de la cause Raiffeiseniste dans la haute Gruyère, qui avait donné sa démission pour des raisons d'âge, l'assemblée a élu par acclamation M. le curé Terrapon (Sorens), comme nouveau membre du Comité cantonal.

M. le conseiller d'Etat Savoy a pris ensuite la parole. Après avoir salué les Raiffeisenistes dans lesquels il voit un corps d'élite travaillant au bien de l'agriculteur, le distingué magistrat a prononcé une brillante allocution dans laquelle il a fait ressortir particulièrement l'influence bienfaisante qu'exercent les Caisses Raiffeisen, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral. La diffusion de ces organisations coopératives de crédit doit être considérée comme une nécessité de l'heure présente, et tout doit être mis en œuvre pour leur donner une sécurité financière absolue.

M. Savoy a ensuite exposé les grandes lignes d'un projet du Département fédéral des finances tendant à relever la situation des petits paysans obérés par l'octroi de crédits extraordinaires. 60 millions de francs seront mis, à cet effet, à la disposition des cantons; 35 millions seront affectés à l'agriculture de la plaine et 25 millions seront versés aux régions montagneuses. Les intérêts des prêts seront payés par les cantons: 1% de la première à la sixième année; 2% de la septième à la douzième année; 3% de la treizième à la dix-huitième année, le taux sera celui des obligations des Banques Cantonales. La répartition sera faite surtout en faveur des petits paysans nécessiteux et aura pour effet immédiat la réduction ou la remise des intérêts des prêts contractés antérieurement. S'il se produisait des abus, les bénéficiaires des prêts seraient tenus de rembourser le subside reçu et de payer les intérêts au taux habituel. M. Savoy a montré les avantages que retireront les petits paysans de l'application de ces dispositions et a dit sa satisfaction que les Caisses Raiffeisen puissent collaborer à cette œuvre de relèvement des paysans obérés, comme elles l'ont fait jusqu'à maintenant, avec toute la force de leur idéal mutualiste.

Ces belles paroles ont été écoutées dans un religieux silence et l'assemblée n'a pas ménagé ses applaudissements au distingué magistrat qui ne craint pas de proclamer ouvertement sa sympathie pour notre mouvement.

M. Heuberger, secrétaire central des Caisses Raiffeisen Suisses a exprimé ensuite sa satisfaction de pouvoir, cette année encore, apporter aux Raiffeisen-

nistes fribourgeois romands et à leur chef, M. l'abbé Raemy, le salut de l'Union Suisse. Il a proclamé les résultats enregistrés en 1929 par les Caisses Raiffeisen de la partie française du canton, qui sont actuellement au nombre de 41. L'effectif des membres a augmenté de 134 unités et a passé à 2,545; la somme totale des bilans s'est majorée de 10 pour cent, soit de 9,15 à 10,14 millions de francs, et le roulement a atteint fr. 18,260,000. Au chapitre de l'épargne, nous avons 4,39 millions de fr. de dépôts (3,87 en 1928) se répartissant en 6,466 carnets. Les réserves atteignent actuellement fr. 347,000 (1928: 314,000).

La statistique des Caisses de tout le canton de Fribourg présentait les chiffres suivants au 31 décembre 1929:

Nombre de Caisses: 52,
Chiffre des membres: 4,070;
Somme du bilan: 20,8 millions;
Roulement: 38,9 millions;
Réserves: 785,210 francs.

S'inspirant des expériences faites lors des révisions, le secrétaire de l'Union a adressé ensuite plusieurs exhortations aux délégués, en faisant ressortir la nécessité qu'il y a non seulement de fonder de nouvelles Caisses, mais aussi de bien faire valoir les Caisses existantes et de les bien administrer. M. Heuberger fit l'exposé de quelques tâches principales qui incombent aux caissiers et aux membres des Comités, et constata que toutes les Caisses fribourgeoises s'étaient conformées aux dispositions de l'arrêté du Conseil d'Etat, concernant la couverture des dépôts d'épargne. Il a terminé en souhaitant que l'année 1930 soit comme sa devancière, une année fructueuse pour les Caisses Raiffeisen fribourgeoises.

M. le juge fédéral Piller a fait ensuite aux délégués une belle conférence sur le nantissement. Ses définitions claires et précises sur les modes de prêts avec nantissement ont vivement intéressé les auditeurs. Nous espérons pouvoir les publier in extenso dans notre journal.

M. Raemy a annoncé que l'Union des Paysans Fribourgeois invitait les Caisses à s'affilier à elle. Nos Sections auront l'occasion d'en discuter lors de leurs assemblées générales et pourront donner leur avis sur cette question lors de la prochaine assemblée générale. La cotisation annuelle serait de fr. 5.—.

Après le laborieux travail de la matinée, un banquet a réuni les délégués dans la grande salle de l'Institut agricole.

Au dessert, M. le président Raemy a prononcé, avec toute l'éloquence et la verve qu'on lui connaît, un toast savoureux et a remercié vivement tous ceux qui avaient contribué à la réussite de cette journée.

Ont pris encore la parole: M. le conseiller d'Etat Bovet, qui a fait ressortir que les Caisses Raiffeisen avaient leur place indiquée à côté de la Banque de l'Etat; M. le conseiller national Boschung, qui a apporté aux délégués le salut des Comités centraux de l'Union et le salut de la Fédération des Caisses de la Singine; M. le député Chassot, qui a donné aux délégués l'assurance de sa sympathie pour leurs organisations et de son appui dans les questions législatives, et M. Heuberger, secrétaire, qui a eu des paroles flatteuses pour l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve et pour les instituts scolaires fribourgeois que fréquentent assidument nos Confédérés alémaniques.

Sous la conduite de M. le directeur Teschtermann et de quelques professeurs, les délégués ont effectué ensuite la visite de l'école de Grangeneuve et de ses magnifiques dépendances.

La journée de Grangeneuve a été pleinement réussie, et chacun en aura emporté certainement la plus excellente impression et une ardeur nouvelle pour le travail futur.

Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand

C'est l'hospitalière ville de Monthey, — dont l'intéressante Caisse Raiffeisen fête cette année, le vingtième anniversaire de sa fondation, — qui a l'honneur de recevoir les délégués des Caisses Raiffeisen du Valais romand.

Plus de 130 représentants sont là; à l'appel, toutes les Sections, sauf trois, sont présentes; M. Gillioz (Martigny), donne lecture d'un excellent protocole où les péripéties des assemblées de Leytron et de Zermatt sont décrites en un style charmant et clair.

Le chef incontesté des Caisses valaisannes. M. Puippe, membre du Conseil de surveillance de l'Union, après avoir remercié la presse, des services rendus, à la bonne cause, fait un exposé historique des Caisses de 1920 à 1930. Trente-cinq nouvelles fondations, c'est un chiffre! mais ce n'est pas fini, il faut développer chaque Caisse, il faut surtout — maintenir le marché de l'argent dans l'esprit chrétien. — Toutes nos Caisses ont une marche satisfaisante; certaines cependant l'emportent sur d'autres et quelques-unes à ce point de vue, méritent une mention spéciale.

M. Berra, de Genève, apporte à l'assemblée le salut de la corporation des travailleurs de la terre et des Caisses de Crédit Mutuel de Genève. Puis il expose

dans quel esprit et dans quel but la grande banque déploie ses gigantesques efforts; il rappelle quel doit être le rôle exact de l'argent dans la vie, et réclame une compréhension de plus en plus profonde des responsabilités sociales. Le Gouvernement se doit de favoriser les Caisses Raiffeisen qui sont pour le paysan la libération de l'emprise capitaliste.

M. Bücheler, réviseur à l'Union de St-Gall, apporte le salut des Caisses Raiffeisen Suisses et de leur Centrale; son éloquence, qui est celle des chiffres, est irrésistible :

En 1908 se fondait à Leytron, la première Caisse; en 1910 on en signale 8; en 1929, 43 pour le Haut-Valais et 47 pour le Bas-Valais. Ces 90 Caisses comptent 6,089 membres (augmentation de 568 en 1929). Les dépôts pour tout le Valais sont de 13,000,000 de francs (augmentation de fr. 2,200,000 en 1929). Le roulement du dernier exercice se montait à fr. 28,000,000. Les réserves sont de fr. 286,000.

Notons que la Caisse de Troistorrents, la reine des Caisses, a eu au 31 décembre 1929, un chiffre de bilan de fr. 865 mille.

M. Bücheler complète son exposé par quelques conseils relatifs à la gestion des Caisses locales.

A 13 heures, un repas excellemment servi réunit les délégués au Café de la Poste.

M. Gaspoz, révérend curé de Vernamiège, président du Comité cantonal, l'inépuisable pionnier des Caisses Raiffeisen, prie M. Puipe de remplir les fonctions de major de table. Ce dernier ouvre la série des discours et salue la présence de M. l'abbé Jean Follonier, l'un des fondateurs des Caisses en Valais; de M. Paul de Courten, avocat; et de M. Marcellin Fracheboud, président des Sociétés de jeunes gens du Valais. M. Lorétan, conseiller d'Etat, s'est fait excuser durant la séance du matin.

M. Vannay, président de la Caisse jubilaire de Monthey, donne un très intéressant aperçu sur les vingt années d'activité de cette Caisse, et félicite les délégués d'avoir choisi la cité des bords de la Vièze pour leur réunion.

M. l'abbé Jean Follonier, profondément touché des vœux et des remerciements qui lui sont adressés, exprime sa vive reconnaissance aux délégués et reporte aux Comités qui lui ont succédé, l'honneur de la rapide propagation des Caisses Raiffeisen.

M. Paul de Courten, président de la « Vallensis », loue le rôle éminemment social des Caisses de Crédit Mutuel et apporte l'assurance que les étudiants

suisses en seront, dans leur vie future, les fidèles soutiens.

M. Berra magnifie la chaude amitié, le véritable amour fraternel qui procède de la sublime unité de foi du Valais; puis il sait trouver les paroles qui vont au cœur de M. l'abbé Follonier, qui a connu la terre d'exil durant plusieurs années.

M. le chanoine Roduit, curé de Finhaut, encourage les délégués à la confiance, l'aide du Christ ne fera jamais défaut à notre cause.

Le major de table souhaite aux délégués un heureux retour dans leurs foyers; on chante en chœur le cantique suisse et l'on se sépare dans un immense sentiment de confiance et de joie. R.

Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

Une soixantaine de délégués des Caisses Raiffeisen du Jura se sont rencontrés le dimanche 25 mai, à Boécourt, où la Fédération avait été fondée il y a quelques années. Les tractanda de l'assemblée préoyaient divers rapports administratifs sur l'activité de la Fédération en 1929 et la discussion de deux points importants concernant une modification de la charpente extérieure des Caisses. L'étude de ces deux points était proposée par le Comité de l'A. P. C. et soumise aux délibérations du jour par son directeur, M. l'avocat Amgwerd.

L'assemblée est unanime à regretter l'absence du délégué de l'Union Suisse de St-Gall, M. Heuberger, empêché au dernier moment.

Dans un discours de bienvenue d'une tenue toute militaire et vibrant d'enthousiasme pour la cause du crédit mutuel, M. l'instituteur Membrez (Courtételle), président de la Fédération, salue les délégués accourus à Boécourt, berceau, dit-il, du Raiffeisenisme jurassien mis sur pied ces dernières années et qui s'affirme toujours plus prospère et toujours plus bien-faisant.

Les nouvelles Caisses de Liesberg, Movelier, Lajoux, Damvant et Réclère sont admises dans la Fédération. Elles portent à 27 l'effectif des Caisses du Jura et à 1150 le chiffre des membres.

Pour ce qui concerne les affaires, le bilan accuse, fin 1929, la somme de un million 840,000 francs; le roulement, la somme de 5 millions de francs. Les dépôts d'épargne se montent au total réjouissant de un million 839,819 francs. Les réserves atteignent le chiffre de 13 mille 620 francs.

Ces données font mieux qu'indiquer l'utilité de l'institution; elles en soulignent éloquemment la nécessité.

La question du placement des fonds publics auprès des Caisses continue à retenir toute l'attention du Comité. Le Conseil d'Etat bernois, à la suite de celui de plusieurs cantons, semble envisager avec beaucoup plus de bienveillance cette revendication.

L'Union Suisse s'est occupée de cette question et sur son intervention, la Direction des forêts du canton de Berne a consenti à ce qu'un fonds forestier soit maintenu auprès d'une Caisse Raiffeisen.

Le directeur de la Fédération, M. le curé Montavon à Boécourt, membre du Conseil de surveillance de l'Union et promoteur du mouvement Raiffeiseniste dans le Jura renseigne ensuite les délégués sur le travail accompli à l'assemblée générale des Caisses Suisses à Aarau, imposante manifestation d'unité et de force.

Il est également chargé d'un rapport sur les relations possibles entre les Caisses fondées par lui et les Caisses corporatives nouvellement introduites dans le Jura. Le rapporteur déclare que les Caisses affiliées à St-Gall, à l'instar de celles du canton de Genève, pourraient peut-être entrer dans le cadre de la corporation paysanne préconisée par M. l'abbé Dr Savoy, sous certaines conditions respectant leur forme et leurs statuts. Il regrette toutefois que la création des Caisses corporatives n'ait pas du tout été précédée de la demande préalable d'un terrain d'entente de la part des chefs corporatistes. Car enfin la Fédération jurassienne, solidement constituée et toujours active, avait, semble-t-il, droit à cet égard. En commençant par la consulter, on aurait assurément évité bien des difficultés fâcheuses, auxquelles il a fallu faire face.

Après une mise au point de M. l'avocat Amgwerd, de M. le doyen Bourquard et de M. le curé Wermeille du Noirmont, relative à la portée et aux avantages des nouveautés souhaitées, mise au point suivie d'une longue et chaude discussion pour et contre le projet, il est décidé de poursuivre les études, commencées, hélas! trop tard, afin d'arriver jusqu'à la prochaine assemblée fédérative, à une entente ménageant au mieux tous les intérêts.

La question de la création d'une Centrale relevant de la Caisse d'Epargne de Bassecour, n'a pas eu l'avantage de plaire à la grande majorité de l'assemblée. Toutes les Caisses, en effet, sauf une, à la suite du Comité au complet, se sont prononcées pour la négative.

Une telle innovation semble à tout le moins inopportune, sinon importune, vu les conditions excellentes, que la Centrale de St-Gall a toujours faites aux Caisses du Jura. —

Les expériences faites déjà ont démontré que seule une Caisse Centrale autonome et propriété exclusive des Caisses locales elles-mêmes — comme c'est le cas dans l'Union Suisse — est capable de rendre les services que des organisations telles que les Caisses Raiffeisen doivent attendre d'une semblable institution. Seule une Caisse Centrale indépendante peut également travailler exclusivement dans l'intérêt bien entendu des Caisses locales et du mouvement Raiffeiseniste tout entier, car elle n'a pas à satisfaire à d'autres intérêts et n'a pas à subir d'emprises étrangères comme c'est le cas auprès d'une banque privée.

L'assemblée a été très animée et fort intéressante. Les délégués ont montré une fois de plus leur réjouissante bonne volonté et leur dévouement pour la cause Raiffeiseniste qui veut le bien du Jura dans le domaine économique et social aussi bien que moral.

Nouvelles des sections

RIVAZ (Vaud).

L'assemblée générale annuelle de la Caisse de Crédit Mutuel de Rivaz s'est réunie le 11 février dernier. Après avoir entendu les rapports de MM. François Chappuis et Robert Chevalley, présidents des Comités de direction et de surveillance, elle a approuvé les comptes bouclant par un bénéfice de 693 fr. 30, dont 500 fr. consacrés à l'achat d'un coffre-fort. Le chiffre du bilan est de 207,509 francs. Le développement de la Caisse de Rivaz reflète exactement la situation économique du village. Le mouvement général s'élève dans les bonnes années, tandis qu'il reste plus faible lorsque la récolte manque. C'est justement dans les périodes de crise que notre Caisse est appréciée et rend le plus de services.

Nous avons eu la douleur de perdre le 23 avril, M. Chappuis François, président du Comité de direction. M. Chappuis est tombé en plein travail, d'une façon foudroyante, alors que rien ne faisait prévoir un départ aussi brusque. Sa mort crée un grand vide au sein de notre Caisse, pour laquelle il s'est dépensé sans compter avec conscience et dévouement. Raiffeiseniste convaincu, nous nous souviendrons de ses conseils pleins de bons sens, donnés avec humour et robuste franchise.

Une deuxième assemblée générale a procédé mercredi 7 mai, aux remplacements nécessaires. M. Robert Chevalley a pris la présidence du Comité de direction; M. Charles Luginbühl a été élu membre du Conseil de surveillance. Ces nominations sont bien faites pour assurer à notre Caisse l'avenir qu'elle mérite.

P. C.

**

DONNELOYE (Vaud).

Le dimanche 11 mai, par un temps pluvieux, une foule immense, profondément émue et recueillie, assistait à la sépulture du bien aimé caissier du Crédit Mutuel, Monsieur François Billaud, enlevé à l'affection de sa famille et des membres de la Caisse, à l'âge de 49 ans, après une courte maladie chrétiennement supportée.

Le défunt était du nombre des initiateurs et membres fondateurs du mouvement Raiffeiseniste dans la région de Donneloye et environs.

Administrateur capable et dévoué, aux facultés nobles, pleines de modestie, il avait remplacé son frère Edmond à la tête de notre organisation comme membre du Comité de direction en octobre 1920, où son juste jugement, ses judicieux conseils ont toujours été appréciés.

Nommé caissier en septembre 1923, par suite du départ à Renens, de M. Monneyron, instituteur, il a accompli la mission qui lui était confiée avec compétence et dignité.

Sa loyauté, son intégrité, sa servabilité ont contribué puissamment au développement et à la prospérité de notre institution régionale.

Son départ brusque et prématuré creuse un grand vide qui sera difficilement comblé. Serviteur aimable et consciencieux, M. François Billaud laisse un lumineux et vénéré souvenir.

Les Comités et membres de la Caisse, très touchés par ce deuil inattendu, présentent à la famille si durement éprouvée, le témoignage d'une sympathie émue, sincère et profonde. A. J.

Une première Caisse Raiffeisen dans le canton de Neuchâtel

Nous apprenons que sur l'initiative de la Société d'Agriculture, à l'assemblée générale de laquelle M. Heuberger, secrétaire général de l'Union avait fait un exposé sur le but et l'organisation de nos Caisses rurales, quelques agriculteurs de la région de La Chaux-de-Fonds viennent de constituer une Caisse de crédit agricole, d'après le système Raiffeisen. M. le Dr Jobin, médecin-vétéri-

naire assume la présidence du Comité de direction.

Les idées de Raiffeisen ont donc également pris pied dans le canton de Neuchâtel, dans lequel nous espérons qu'elles se propageront rapidement. Partout la population s'intéresse à la chose, et le Département cantonal de l'agriculture suit avec sympathie le mouvement.

Par cette fondation dans le canton de Neuchâtel le nombre des cantons Raiffeisenistes s'est élevé à 21. Seul Zoug persiste à rester à l'écart.

Extrait du procès-verbal

de la séance commune du Comité de direction et du Conseil de surveillance de l'Union, du 11 mai 1930, à Aarau

1° Les conditions d'adhésion ayant été remplies, les Caisses suivantes sont admises dans l'Union:

LAJOUX, MOVELIER, DAMVANT, RÉCLÈRES (Jura-Bernois); BUCHOLTERBERG, ERLNBACH, OBERWIL (Oberland-Bernois); ONNENS (Fribourg); KRIENS (Lucerne); LANZENNEUNFORN (Thurgovie); BOTTENS, FROIDEVILLE (Vaud); RAROGNE (Valais).

Avec ces 13 nouvelles fondations de 1930, l'Union compte actuellement 501 Caisses affiliées.

2° L'approbation est donnée, après examen des motifs à l'appui, à 24 demandes de crédits spéciaux.

3° L'ordre du jour de l'assemblée générale est soumis à une dernière étude, et les propositions à faire à l'assemblée sont définitivement arrêtées.

4° La Direction de la Caisse Centrale présente le bilan mensuel du 30 avril qui accuse un chiffre de 31,2 millions; il donne aussi un rapport étendu sur la situation du marché de l'argent.

5° La question des taux actuellement appliqués par la Caisse Centrale fait l'objet d'une étude approfondie. Etant donné la situation incertaine du marché financier actuel, une décision au sujet de la modification des taux actuels n'est pas encore décidée. Si la tendance à la baisse persiste, une réduction de 1/4 % est envisagée pour le 30 juin, sur les taux du compte-courant ordinaire (débitur et créancier) ainsi que sur ceux des placements à terme qui seraient ramenés ainsi au maximum de 4 1/2 %.

6° L'approbation est donnée à l'engagement de M. Franz Schmid, comme nouveau réviseur de l'Union.

7° Il est pris connaissance du rapport de la révision effectuée auprès de la Caisse Centrale, du 10 au 16 mars 1930, par la Société Fiduciaire et de Révi-

sion (S.A.), à Zoug. Le résultat de la révision s'est révélé très satisfaisant et donne pleine satisfaction.

8° M. le Dr Stadelmann, président du Conseil de surveillance dépose la brochure qu'il a rédigée sur « Raiffeisen, sa vie et son œuvre ». M. l'abbé Montavon s'est obligeamment offert à traduire ce travail, qui sera publié en français dans le courant de juillet prochain. Le prix de cette brochure a été fixé à

fr. 1.—. La reconnaissance des Comités est exprimée à l'auteur et au traducteur.

9° Quelques rapports de révision sont mis en discussion. L'approbation est donnée aux mesures de circonstances qui ont déjà été prises.

Avis

Afin de pouvoir donner le compte-rendu complet du congrès d'Aarau et des

diverses assemblées des Fédérations cantonales, ce numéro est composé de 16 pages et remplace ceux de mai et juin. Le prochain numéro paraîtra en juillet.

Editeur responsable:

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall.

Imprim. A. Bovard-Giddey, Lausanne.

Situation des Caisses de Crédit Mutuel affiliées au 31 décembre 1929 (classement par cantons)

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Chiffre du bilan Frs.	Roulement Frs.	Réserves Frs.
Appenzell R. E.	2	127	212,889.34	632,227.45	9,347.59
Appenzell R. I.	1	36	72,294.75	407,611.90	41.70
Argovie	59	5,446	27,657,310.01	53,722,407.79	574,727.44
Bâle campagne	11	1,551	6,858,069.69	17,890,646.57	273,027.81
Berne	38	1,863	3,587,807.83	11,222,907.83	20,588.99
Fribourg	52	4,070	20,848,925.68	38,988,236.57	785,210.98
Genève	10	207	345,159.75	1,122,597.90	673.12
Glaris	1	35	12,497.90	84,355.—	2.05
Grisons	6	487	2,028,136.62	6,030,846.89	44,053.82
Lucerne	16	1,469	6,869,763.—	18,163,517.51	249,669.73
Nidwald	2	146	1,153,576.43	2,816,507.16	29,941.30
Saint-Gall	66	8,596	74,491,943.63	187,232,348.58	2,208,504.02
Schaffhouse	1	153	1,195,447.66	2,620,489.78	29,270.98
Schwyz	12	1,433	5,904,355.82	15,701,632.86	166,259.66
Soleure	51	4,341	27,870,118.79	35,294,338.97	851,640.11
Tessin	1	55	209,714.85	334,729.70	3,071.—
Thurgovie	24	2,898	28,680,385.43	74,486,276.10	732,327.60
Uri	5	303	717,516.17	2,113,612.79	18,152.86
Valais	89	6,089	13,932,162.10	28,693,561.94	286,926.24
Vaud	37	3,098	15,921,664.06	43,930,303.15	524,131.31
Zurich	4	171	791,829.75	2,079,316.15	19,107.89
1929	488	42,574	239,361,569.26	543,568,502.59	6,826,676.20
1928	463	40,092	216,023,179.73	494,979,847.70	6,128,554.22
Augm. en 1929	25	2,482	23,338,389.53	48,588,654.89	698,121.98

Total des dépôts d'épargne 1929 = Fr. 112,273,807.18
 Nombre des déposants . . 1929 = 121,558
 Moyenne par carnet. . . 1929 = Fr. 923.60

1928 = Fr. 100,092,654.53
 1928 = 113,495
 1928 = Fr. 881.90

